

PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL PROGRAMME D'ACTIONS CLIMAT AIR ENERGIE 2019

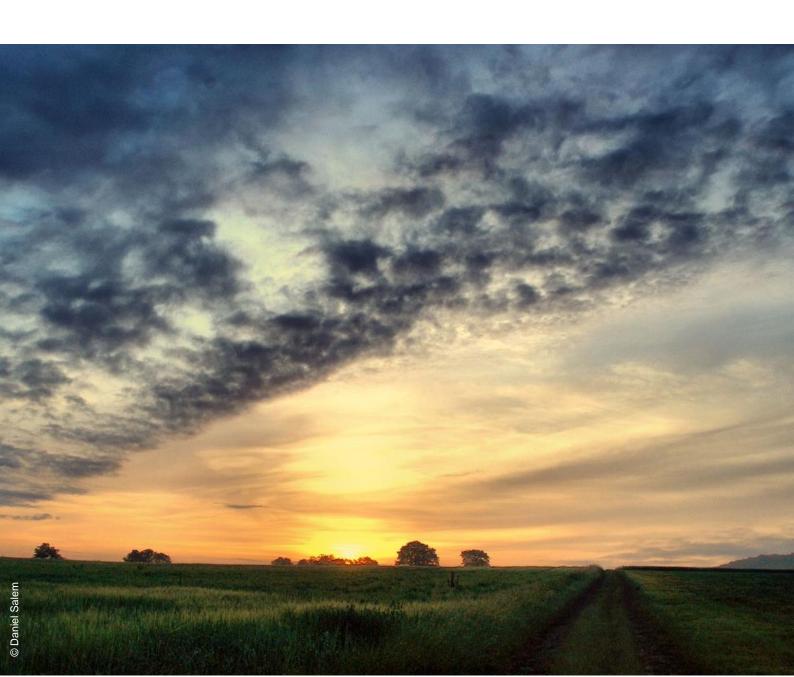






Table des matières

Préambule		6	5
Constructi	on du	programme d'actions	7
Recue	il des	concertations7	7
Organ	isatior	n d'une enquête en ligne7	7
		et concertation sur le programme d'actions	
Le prograr	nme d	'actions10)
Orientatio	n 1 : M	ener une politique de sobriété et d'efficacité de l'habitat et du patrimoine public1	I
Fiche	action	1.1 : Sensibiliser à la sobriété énergétique et aux éco-gestes au quotidien1	l
	1.1.1 réalisa	Encourager et accompagner la sobriété énergétique des ménages au travers de la ation d'animations ponctuelles1	
	1.1.2	Relancer le Défi « Déclics » anciennement « Famille à énergie positive »11	1
Fiche	action	1.2 : Maintenir et faire évoluer la démarche habitat en cours sur le territoire13	3
		S'inscrire dans la démarche régionale visant à accompagner les ménages13	
		Promouvoir les autodiagnostics – plus possible EFFILOGIS	
Fiche		1.3 : Mobiliser et former les professionnels pour la rénovation et la construction15	
	1.3.1 profes	Formaliser des partenariats pour accompagner la montée en compétence des artisans sionnels du BTP du territoire (chantiers pédagogiques, formations)15	-
		Encourager le groupement d'artisans (s'inspirer de la méthode DoréMI)15	
Fiche	action	1.4 : Établir un programme de gestion du patrimoine public17	7
	1.4.1		
		Conduire des opérations groupées d'amélioration de l'efficacité énergétique17	
		Établir un programme de gestion du patrimoine public17	
		Encourager les collectivités à l'achat d'électricité verte17	
Fiche		1.5 : Réaliser des bâtiments publics à haute performance énergétique type BEPOS19	
		Construction du siège de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre en BEPOS.19	
		Construction du centre aquatique intercommunal en haute qualité environnementale19	
		Orienter les constructions neuves de bâtiments publics vers des constructions à haute mance énergétique (hébergements EMA-CNIFOP) et à faible impact carbone truction bois, matériaux biosourcés)19	Э
		Valoriser / communiquer sur les bâtiments à haute performance énergétique type BEPOS les réhabilitations BBC du territoire19	
Fiche te	actior erritoir	n 1.6 : Optimiser l'éclairage public et l'éclairage des aménagements sportifs sur e21	le I
	1.6.1	Encourager une politique de sobriété et d'efficacité sur l'éclairage public21	ĺ
		omprendre les pratiques et les besoins de mobilité sur le territoire pour construire une otée au plus grand nombre23	
		2.1 : Analyser les besoins en déplacements et structurer l'offre de mobilité du territoi	
	2.1.1	,	
	2.1.2 dépla	Communiquer sur l'offre de mobilité du territoire (carte, application) et les modes de cements alternatifs23	





Fiche ac	ction 2.2 : Faciliter l'acces a l'onre de transport en commun et autres services	Э
_	2.2.1 Optimiser les transports en commun existants en négociant des modalités d'accès d'utilisation avec la Région	
2	2.2.2 Participer à la conception de nouveaux services2	5
Fiche ac	ction 2.3 : Favoriser les alternatives à l'autosolisme2	7
2	2.3.1 Promouvoir le covoiturage2	7
2	2.3.2 Développer un système d'auto stop organisé et sécurisé2	7
2	2.3.3 Développer l'autopartage2	7
2	2.3.4 Inciter les entreprises volontaires à la réalisation de Plans de Mobilité2	8
Fiche ac	ction 2.4 : Réduire les besoins de déplacements3	0
2	2.4.1 Réduire les besoins en déplacements3	0
	2.4.2 Encourager la pratique du télétravail, analyser les besoins en espaces de coworking booster le déploiement de la visioconférence3	
	ction 2.5 : Développer l'acquisition de véhicules alternatifs au thermique ou consomma	
	2.5.1 Encourager l'acquisition de véhicules électriques ou roulant à l'éthanol, l'hydrogène, a GNV/GPL	
2	2.5.2 Mailler le territoire en bornes de recharge des véhicules	2
Fiche ac	ction 2.6 : Développer la pratique des mobilités actives (vélo et marche)	4
2	2.6.1 Développer des itinéraires accessibles aux vélos et piétons	4
2	2.6.2 Mailler le territoire en équipements de stationnement vélo et bornes de recharge VAE3	4
	2.6.3 Encourager les collectivités, entreprises, associations et particuliers à s'équiper en Vélos Assistance Electrique (VAE)3	
2	2.6.4 Développer les ateliers de réparation de vélos et de transformation de vélos en VAE3	4
	2.6.5 Inciter les communes à aménager les centres-bourgs afin de les rendre plus accessible aux piétons3	
_	2.6.6 Promouvoir la pratique du pédibus / vélobus auprès des établissements scolaires et de parents	
Orientation	3 : Préserver et valoriser nos ressources locales3	6
Fiche ac	ction 3.1:Élaborer un Projet Alimentaire Territorial (PAT)3	6
3	3.1.1 Réaliser un Projet Alimentaire Territorial (PAT)	6
3	3.1.2 Animer le Projet Alimentaire Territorial3	6
	ction 3.2 : Renforcer la capacité des acteurs du monde agricole à adopter des pratiques de la capacité des acteurs du monde agricole à adopter des pratiques de la capacité des acteurs du monde agricole à adopter des pratiques de la capacité des acteurs du monde agricole à adopter des pratiques de la capacité des acteurs du monde agricole à adopter des pratiques de la capacité des acteurs du monde agricole à adopter des pratiques de la capacité des pratiques de la capacité des acteurs du monde agricole à adopter des pratiques de la capacité des pratiques de la capacité des pratiques de la capacité de la cap	
_	3.2.1 Inciter à la réalisation d'un diagnostic énergie-gaz à effet de serre pour l'agriculture et lorêt	
3	3.2.2 Formaliser un partenariat avec les Chambres d'Agriculture / Biobourgogne	8
	3.2.3 Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques et hydrologiques afin de rétablir et d	
	développer la résilience des milieux agricoles face au changement climatique	
	ction 3.3 : Développer une alimentation durable4	
_	B.3.1 Participer à une meilleure organisation de l'alimentation du territoire et encourager léespect des saisonnalités4	





	d'abattage41
	3.3.3 Actualiser l'annuaire des producteurs du territoire de Puisaye-Forterre41
Fiche	action 3.4 : Préserver et augmenter le stock carbone du territoire43
	3.4.1 Encourager la population, les agriculteurs, les services des collectivités à la plantation de végétaux locaux, à la pratique de couverture des sols et à la préservation des milieux humides43
	3.4.2 Préserver et restaurer les espaces boisés (forêts, bosquets, haies, etc.), les prairies, les tourbières et autres milieux humides dans un bon état et favoriser leur extension
	3.4.3 Encourager les propriétaires de jardin et de terrain à « ne rien faire sur une partie de leur parcelle »
	action 3.5 : Assurer la gestion durable de l'eau et limiter les risques d'inondation liés au vènements climatiques45
	3.5.1 Formaliser des partenariats pour tendre à une gestion durable de l'eau (compétence GEMAPI)
	3.5.2 Projet de territoire sur la qualité de l'eau
	3.5.4 Développer, encourager la récupération d'eau de pluie et sensibiliser à l'utilisation de cette eau pour divers usages
	action 3.6 : Mettre en œuvre des actions de prévention des déchets et accompagner de rojets d'économie circulaire49
	3.6.1 Poursuivre les démarches de sensibilisation de réduction des déchets auprès des acteurs et usagers du territoire
	3.6.2 Lutter contre le gaspillage alimentaire
	3.6.3 Communiquer sur l'interdiction de brûlage des déchets végétaux et promotion de solutions alternatives
	3.6.4 Expérimenter une action d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) sur le territoire49
	3.6.5 Mettre en relation les collectivités, les entreprises, les artisans et les ressourceries du territoire
Orientatio	n 4 : Puisaye-Forterre, territoire producteur d'énergies renouvelables51
Fiche	action 4.1 : Étudier le potentiel renouvelable et définir le mix énergétique du territoire51
	4.1.1 Étudier le potentiel d'énergies renouvelables du territoire51
	4.1.2 Pérenniser le poste de Chargé de mission Énergies renouvelables au sein de la CCPF51
Fiche	action 4.2 : Soutenir le développement des énergies participatives et citoyennes53
	4.2.1 Formaliser un partenariat avec une structure spécialisée dans la mobilisation des territoires et l'accompagnement de projets participatifs et citoyens d'énergies renouvelables
Fiche	action 4.3 : Développer le solaire thermique et/ou photovoltaïque55
	4.3.1 Étudier les potentiels photovoltaïques
	4.3.2 Soutenir et accompagner les initiatives participatives et citoyennes locales55
	4.3.3 Sensibiliser les structures et les particuliers à l'installation de systèmes solaires thermiques





4.3.4 Encourager l'installation de panneaux photovoltaïque sur les bâtiments publics, sur d structures privées pour éviter la consommation foncière	
Fiche action 4.4 : Développer une filière bois énergie locale et durable	
4.4.1 Augmenter le nombre de chaufferies bois et de réseaux de chaleur sur le territoire	57
4.4.2 Gérer durablement la ressource en bois issue de la forêt et du bocage, et développer production locale de plaquettes bois	
4.4.3 Structurer la filière bois énergie locale par la création d'une SCIC	57
4.4.4 Développer une filière bois énergie locale et durable et promouvoir le stockage carbone	57
Fiche action 4.5 : Agrandir ou créer des parcs éoliens	60
4.5.1 Agrandir les parcs éoliens existants ou en créer des nouveaux dans le cadre d'u démarche de développement soutenable	
4.5.2 Maîtriser le foncier des projets éoliens potentiels	60
Fiche action 4.6 : Développer la filière méthanisation	62
4.6.1 Réaliser ou soutenir l'élaboration d'une étude de faisabilité d'un projet de méthanisation se le territoire	
4.6.2 Formaliser un partenariat pour l'accompagnement technique des agriculteurs pour développement de projets de méthanisation	
Orientation 5 : Mobiliser et impliquer les acteurs du territoire	64
Fiche action 5.1 : Favoriser la maîtrise de l'énergie auprès des entreprises, des commerçants et artisans du territoire	
5.1.1 Imaginer un partenariat avec les CCI et CMA pour accompagner les entreprises, l commerçants et les artisans à la maîtrise de l'énergie	
Fiche action 5.2 : Animer et accompagner le changement de comportement auprès des différe acteurs du territoire et du grand public	
5.2.1 Organiser des animations de « sensibilisation au changement de comportement » aupr de l'ensemble des acteurs du territoire	
5.2.2 Poursuivre la démarche Label Vie (ex Ecolo crèche) auprès des structures volontaires	66
5.2.3 Accompagner des structures volontaires à l'utilisation de produits ménagers respectueux la santé et de l'environnement	
5.2.4 Mettre en œuvre une démarche intergénérationnelle de transition énergétique entre l EHPAD, les établissements enfance et jeunesse	
5.2.5 Encourager la mise en place de bonnes pratiques environnementales	67
5.2.6 Lancer des concours afin d'inciter les changements de comportement	67
5.2.7 Ouvrir un centre œuvrant pour une meilleure prise en compte du développement durable.	67
Fiche action 5.3 : Favoriser l'organisation de démarches de mobilisation citoyenne	70
5.3.1 Favoriser le développement de lieux d'échanges en incitant au changement de nos mod de consommation	
Fiche action 5.4 : Promouvoir et développer le tourisme durable	72
5.1.1 Inciter les prestataires à se lancer dans le tourisme durable	72
Orientation 6 : Être une collectivité exemplaire	74
Fiche action 6.1 : S'engager dans une démarche de transition énergétique et tenir les objectifs fi	





	6.1.1 progra	S'engager dans une démarche de transition énergétique au travers de différe	
	6.1.2	Contractualiser ou créer des budgets thématiques autour de la transition énergétique	74
		Adopter une charte graphique commune aux actions de transition énergétique et la diffues des structures	
	6.1.4 territo	Eco-conditionnaliser les subventions versées aux associations ou aux structures pire	
	6.1.5	Faire vivre la démarche Climat Air Énergie du territoire	75
Fic	he action	n 6.2 : Intégrer des exigences <mark>du PCAET</mark> dans les documents de planification	77
	6.2.1 territo	Mettre en cohérence les documents d'urbanisme avec la politique <mark>Climat Air Energie</mark> pire	
		Concevoir des quartiers durables et inciter les aménageurs à s'orienter vers un urbanis ble, économe en énergie pour les habitants	
	et de	Intégrer des dispositions permettant la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétic développement d'énergies renouvelables (ENR) dans les Sites Patrimoniaux Remarquat)	oles
	6.2.4	Élaborer des outils de communication en lien avec l'urbanisme durable	77
Fic		n 6.3 : Développer la culture Climat Air Énergie auprès des élus et agents des comm n Communauté de communes de Puisaye-Forterre	
	6.3.1	Acculturer les élus et les agents à la démarche	79
	6.3.2	Éco responsabiliser les pratiques des agents	79
	6.3.3 dépla	Développer une flotte de véhicules moins consommatrice et encourager les agents à cer autrement	
Le disp	ositif de	suivi et d'évaluation du programme Climat Air Énergie	81
1		mités et instances de mise en œuvre du plan climat, réunis 1 à 2 fois par an pour réa annuel du PCAET	
	1.1	Une équipe projet	81
	1.2	Un comité de pilotage Climat Air Énergie	81
	1.3	Un comité technique Climat Air Énergie	81
	1.4	Un comité élargi « Objectifs Puisaye-Forterre 2030 »	81
2	Pour ch	aque action, au moins un indicateur de suivi	82
3	Cit'ergi	e, système de suivi et de certification du PCAET	82





Préambule

Au-delà de l'obligation réglementaire d'élaborer son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), conformément à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, le PCAET nous offre une occasion de définir une stratégie à moyen et long terme pour le territoire, accompagnée d'un programme opérationnel pour les 6 années à venir. Cette stratégie territoriale prend ses fondements dans une volonté d'ancrer la Puisaye-Forterre dans une logique de développement maîtrisé et durable, initiée depuis de nombreuses années sur le territoire. Celle-ci a été renforcée grâce à plusieurs outils stratégiques mis en œuvre sur le territoire :

- Plan Climat Énergie Territorial (PCET) volontaire, qui se poursuit aujourd'hui par l'élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET),
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et Plan Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI),
- Démarche de Territoire à Énergie Positive (TEPOS).

Pour les mettre en œuvre, le territoire a pu développer ou solliciter des programmes opérationnels :

- Contrats de territoire 2015-2017 et 2018-2020, et programme LEADER 2015-2020, tous axés sur la transition énergétique,
- Conventionnement Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV),
- Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) du bâti privé, qui se poursuit aujourd'hui vers la mise en œuvre d'un SPEE (Service Public de l'Efficacité Énergétique),
- Contrat de Ruralité.
- Programme d'animations et de communication TEPOS 2015-2018, puis Contrat d'Objectifs Territoire Énergie Climat (COTEC) sur la période 2019-2021.

En effet, conscient de la nécessité d'initier une réflexion et une dynamique sur les enjeux relatifs à l'énergie et à la lutte contre le changement climatique, le territoire s'est engagé dès 2010 dans l'élaboration d'un PCET volontaire, au titre de l'appel à projet ADEME/Région. Cette démarche a permis de poser les bases de la stratégie que souhaite poursuivre le territoire aujourd'hui, en apportant un socle de connaissances et de compréhension commun à un ensemble d'acteurs publics et privés du territoire.

Face à l'augmentation du coût des énergies et aux mutations socio-économiques que connaissent les territoires aujourd'hui, le territoire de Puisaye-Forterre a pris conscience que son avenir dépendait principalement d'une maîtrise des dépenses comme de la production énergétique. En 2013, sous l'impulsion du Conseil Régional et de l'ADEME, le Pays et ses EPCI membres (qui ont depuis fusionné au 1er janvier 2017 pour former la Communauté de communes de Puisaye-Forterre) se sont ainsi engagés dans la démarche régionale TEPOS, afin d'anticiper et d'agir prioritairement dans les domaines suivants :

- L'aménagement durable de l'espace,
- La rénovation du patrimoine bâti,
- La mobilité durable,
- La production d'énergies renouvelables locales.

En 2017, la Communauté de communes s'est engagée de façon concomitante dans le processus de labellisation Cit'ergie, qui se focalise sur la prise en compte des questions air, énergie, climat dans le fonctionnement et les compétences de la collectivité, en vue de faire reconnaître à l'échelle européenne et nationale son action. Le processus Cit'ergie a l'avantage d'apporter une méthodologie de conduite de projet rigoureuse impliquant de nombreux acteurs (élus, services, partenaires institutionnels, acteurs socio-économiques locaux) avec l'appui d'un conseiller extérieur. Cit'ergie structure la réalisation d'un PCAET. Elle permet d'identifier les objectifs à atteindre, de structurer un programme d'actions, d'en suivre la mise en œuvre et de l'évaluer.





En 2018, la Communauté de communes s'est lancée, en régie, dans l'élaboration de son PCAET.

Le diagnostic territorial du PCAET a fourni :

- Un état complet de la situation énergétique du territoire,
- L'estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de leur potentiel de réduction,
- L'estimation des émissions de polluants atmosphériques et de leur potentiel de réduction,
- L'estimation de la séquestration nette de CO2 et de son potentiel de développement,
- L'analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

C'est sur ce diagnostic, embrassant les thèmes du climat, de l'air et de l'énergie, que repose le processus d'élaboration de la stratégie et du programme d'actions Climat Air Énergie.

La stratégie du territoire de Puisaye-Forterre repose sur les principes suivants :

- Diviser par 2 les émissions de gaz à effet de serre (GES) entre 2010 et 2050,
- Augmenter le stockage carbone de 20 %,
- Diviser par 2 les consommations actuelles,
- Doubler la production d'énergies renouvelables.

Le territoire de Puisaye-Forterre s'est engagé à viser à devenir un territoire à énergie positive (TEPOS) à l'horizon 2050, tout comme la région Bourgogne-Franche-Comté.

Construction du programme d'actions

Il est rappelé que le programme d'actions du PCAET et celui de Cit'ergie sont concordants.

Recueil des concertations

Un comité élargi « Objectifs Puisaye-Forterre 2030 » a été créé pour l'élaboration du programme d'actions. Ce comité est ouvert à tous les volontaires du territoire : professionnels, partenaires, associations, citoyens, élus. La Communauté de communes de Puisaye-Forterre a réuni deux fois les membres du comité élargi, afin que les acteurs du territoire soient également force de proposition dans l'élaboration du programme d'actions.

L'ensemble des propositions faites pour la construction du programme d'actions n'ont pas pu toutes être mentionnées dans le programme d'actions définitif. De ce fait, il a été décidé de réaliser un recueil des concertations, qui reprend l'ensemble de ces propositions et qui pourra guider ou compléter la mise en œuvre du programme d'actions. Ce recueil est présenté en annexe 7.

Organisation d'une enquête en ligne

Suite à l'ensemble des propositions qui ont été faites pour le programme d'actions, la Communauté de communes a réalisé, fin février 2019, une enquête ouverte à l'ensemble des acteurs du territoire, afin de hiérarchiser ces propositions. Cette enquête a été mise en ligne sur le site de la Communauté de communes, un article de presse a été rédigé pour en faire la promotion et elle a été envoyée à l'ensemble des élus et des agents de la Communauté de communes, aux communes et aux participants du comité élargi. En tout, 117 personnes ont répondu à l'enquête, dont les résultats sont présentés en annexe 1.





Présentation et concertation sur le programme d'actions

Présentation au comité de pilotage « Climat Air Énergie » :

<u>Le 29 avril 2019</u>, la stratégie territoriale et le programme d'actions ont été présentés aux membres du Comité de Pilotage. Les délais de validation de ces documents étaient courts, du fait du calendrier qu'il fallait respecter dans le cadre de notre demande de labellisation Cit'ergie prévue pour le mois de juin 2019.

Quelques remarques ont été apportées et des compléments d'information ont été réalisés. Les élus ont ensuite validé ces deux documents : stratégie et programme d'actions.

En Conseil des Maires :

<u>Le 6 mai 2019</u>, la stratégie territoriale et le programme d'actions ont été présentés aux membres du Conseil des Maires. Les membres présents ont posé quelques questions et ont par la suite donné un avis favorable.

En Commission Développement durable :

<u>Le 14 mai 2019</u>, ces deux documents ont de nouveau été présentés aux membres de la Commission Développement durable de la CCPF. Les membres présents ont donné un avis favorable.

En Conseil Communautaire:

Le 15 mai 2019, les délégués communautaires ont délibéré sur deux objets :

- Approbation de la stratégie et du programme d'actions Climat Air Énergie 2019-2025 de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre,
- Demande de labellisation CAP Cit'ergie.

En comité technique « Climat Air Énergie » :

<u>Le 03 juillet 2019</u>, la Communauté de communes a organisé un comité technique, afin de présenter aux agents de la CCPF les éléments validés par les délégués communautaires dans le cadre des démarches PCAET et Cit'ergie. De plus, la CCPF avait reçu quelques jours avant l'information officielle qu'elle était labellisée niveau Cap Cit'ergie depuis le 26 juin 2019.

Il a été rappelé aux participants que ce programme d'actions définit les priorités pour les 6 années à venir, selon 6 orientations transversales aux compétences de la collectivité et qu'en conséquence, ce programme concerne l'ensemble des services de la CCPF.

Il a également été indiqué, que du fait de notre labellisation Cap Cit'ergie, notre collectivité serait évaluée sur ce programme chaque année, via un bureau d'étude. En conséquence, il a été demandé aux agents de faire remonter auprès de la Chargée de projets Développement durable :

- Toutes les actions issues du programme d'actions qui seront réalisées,
- Mais également les actions en lien avec la transition énergétique mises en place par les services, sans forcément qu'elles soient inscrites dans ce programme.

En plus de cette réunion, un mail reprenant ces indications et y joignant l'ensemble des éléments du PCAET (diagnostic, stratégie, programme d'actions) a été envoyé à l'ensemble des services de la collectivité.





Communication externe:

L'ensemble des documents ont été au fur et à mesure mis en ligne sur notre site internet : https://www.puisave-forterre.com/

Un comité élargi devrait se réunir début 2020, afin de présenter aux participants le programme d'actions final.

Chaque année, l'objectif est de réunir chacune des gouvernances mentionnées ci-dessus, afin de leur présenter l'avancée des actions du PCAET en utilisant l'évaluation annuelle de Cit'ergie.





Le programme d'actions

Le Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre (CCPF) planifie la mise en œuvre de 31 actions et de 90 sous-actions sur la période 2020-2025, portées par différents acteurs : la Communauté de communes de Puisaye-Forterre, les communes, les associations locales, les syndicats... Il est décliné en 6 axes stratégiques :

- ❖ Orientation 1 : Mener une politique de sobriété et d'efficacité de l'habitat et du patrimoine public.
- Orientation 2: Comprendre les pratiques et les besoins de mobilité sur le territoire pour construire une offre adaptée au plus grand nombre,
- Orientation 3 : Préserver et valoriser nos ressources locales,
- ❖ Orientation 4 : Puisaye-Forterre : territoire producteur d'énergies renouvelables,
- ❖ Orientation 5 : Mobiliser et impliquer les acteurs du territoire,
- ❖ Orientation 6 : Être une collectivité exemplaire.

*

Suite au retour de l'autorité environnementale à la date du 12 juin 2020, deux sous-actions ont été ajoutées.

Afin de faciliter la lecture des informations contenues dans les fiches actions, vous trouverez ci-dessous la légende des pictogrammes :

Légende des pictogrammes				
	Adaptation au changement climatique			
	Économies d'énergie			
(02)	Diminution des émissions de gaz à effet de serre			
	Amélioration de la qualité de l'air			
	Énergies renouvelables			

Lorsque le pictogramme est présent sur la fiche action, cela signifie qu'il y a un impact positif sur cette thématique.

Le budget prévisionnel indiqué n'est qu'une estimation, les coûts pouvant varier. De même pour le temps agent mentionné.

Les indicateurs ont été indiqués en se basant sur des études existantes ou sur le diagnostic du PCAET. Lorsqu'il n'y a pas d'indicateur carbone, cela signifie qu'aucune donnée n'a été trouvée.





Fiche action 1.1 : Sensibiliser à la sobriété énergétique et aux éco-gestes au quotidien

Objectifs auxquels répond l'action









Contexte:

La sobriété énergétique est une composante essentielle d'une transition énergétique ambitieuse. La mise en pratique de la sobriété énergétique suppose des transformations sociétales sur les plans individuels, collectifs et organisationnels.

Par exemple, s'équiper d'ampoules plus performantes relève de l'efficacité énergétique. Ne pas laisser des pièces vides éclairées, éviter de laisser des appareils en veille de façon systématique ou diminuer le niveau d'éclairage de certaines pièces, toutes ces actions qui font baisser la consommation électrique par des changements de comportement relèvent de la sobriété énergétique

Détail de l'action :

1.1.1 Encourager et accompagner la sobriété énergétique des ménages au travers de la réalisation d'animations ponctuelles

- Réaliser des animations à destination de la population pour sensibiliser à la sobriété énergétique
- > Participer à des manifestations, tenir des stands

1.1.2 Relancer le Défi « Déclics » anciennement « Famille à énergie positive »

Le programme Déclics (Défis citoyens locaux d'implication pour le climat et la sobriété) propose au grand public un ensemble de défis pour agir concrètement et de façon ludique pour le climat : énergie, modes de consommation, alimentation, déchets, mobilité...

Coordonné au niveau national par le CLER – Réseau pour la transition énergétique, Déclics succède au défi de sobriété énergétique Familles à Énergie Positive (FAEP). Depuis sa création il y a 10 ans, FAEP a permis à plus 40 000 foyers de se mobiliser afin de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre et de réduire leurs factures d'énergie.





Réf Cit'ergie	6.5.2 Inciter les citoyens et les relais d'opinions à une consommation responsable, limiter l'emprise de la publicité			
Pilotage de l'action	- Communauté de communes de Puisaye-Forterre : mission Habitat ou Développement durable			
Les partenaires	- ADEME ; Associations ; CLER – Réseau de la transition énergétique ; Ménages			

Budge	et prévisionnel TTC	Financements possibles
1.1.1	500 € / an	
1.1.2	10 000 €	LEADER, ADEME (COTEC)
Estimation ETP	0.4 ETP	

Les indicateurs					
<u>Indicateurs de suivi :</u>	Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs	Indicateurs carbone: ¹			
Nombre d'animations réalisées/anNombre de participants/animationsNombre de kWh économisés	 Réaliser au moins 2 animations par an Avoir au moins 10 participants par animations 	Pour 34 foyers participants aux Défis FAEP : - 450 000 kWh économisés - 88 000 kg de CO2 évités			

	En cours	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1.1.1							
1.1.2							

12

 $^{^{\}mbox{\tiny 1}}$ Selon le bilan du Défi familles à énergie positive Bourgogne-Franche-Comté





Fiche action 1.2 : Maintenir et faire évoluer la démarche habitat en cours sur le territoire

Objectifs auxquels répond l'action









Contexte:

La rénovation énergétique des bâtiments est un enjeu majeur dans la lutte contre le changement climatique, la précarité énergétique des ménages et dans la réduction de la facture énergétique des territoires. Au niveau national, dans le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH), il est prévu de rénover 500 000 logements par an, dont toutes les « passoires thermiques » occupées par des ménages aux revenus modestes d'ici 2025. Au niveau régional, pour atteindre les objectifs nationaux, les Schémas Régionaux Climat Air Énergie (SRCAE) de Bourgogne et de Franche-Comté visent 23 000 maisons individuelles à rénover au niveau BBC annuellement, jusqu'en 2050.

En Puisaye-Forterre, sur une consommation d'énergie finale totale de 880 GWh, l'habitat est le premier secteur consommateur d'énergie avec 340 GWh consommés et 14 % des émissions de gaz à effet de serre émises. Pour atteindre nos objectifs à l'horizon 2050, nous devons diminuer de 59% la consommation énergétique de l'habitat et passer de 340 GWh annuels à 140 GWh. Pour cela, il faudra rénover 500 logements BBC/an jusqu'en 2050 (16 567 résidences principales sur 30 ans).

Le territoire a mis en place une « Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique » (PTRE) en 2016, accompagné par l'ADEME et la Région. Cette action expérimentale a permis de renforcer l'action auprès des ménages, afin de les mobiliser sur la rénovation énergétique de leur logement (2016-2019).

Pour aller encore plus loin, la collectivité s'est engagée dans un Programme d'Intérêt Général (PIG), par convention avec l'ANAH, pour apporter un accompagnement et des financements spécifiques aux ménages les plus modestes de Puisaye-Forterre. Ces actions permettent d'accompagner prioritairement les ménages dans la lutte contre la précarité énergétique et de les inciter à engager des rénovations performantes de leur logement.

Les bâtiments sont des milieux pouvant accueillir plusieurs espèces parmi lesquelles certaines chauves-souris. Ces dernières utilisent, selon les espèces, des espaces existants sans les modifier (pas de construction ni d'agrandissement) tels que les combles, les greniers ou encore des anfractuosités qui sont devenus autant de milieux de vie indispensables à leur survie. La rénovation et l'isolation des bâtiments peuvent engendrer des impacts négatifs importants sur les populations de ces espèces protégées par la loi. Il convient donc de les prendre en compte dans les différents programmes de rénovation et d'isolation des bâtiments.

Détail de l'action :

1.2.1 S'inscrire dans la démarche régionale visant à accompagner les ménages

La Région a adopté en décembre 2017 le principe d'un « Service Public de l'Efficacité Énergétique » (SPEE) s'inscrivant dans le « Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat » (SPPEH) inscrit dans la Loi de Transition Énergétique pour la croissance verte (LTECV) dénommé aujourd'hui PTRE Effilogis Maison Individuelle.

La Puisaye-Forterre a été retenue comme territoire moteur dans l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) régional « Service Public de l'Efficacité Énergétique » pour poursuivre et orienter son action vers la rénovation énergétique performante (BBC par étapes ou BBC global). Ce nouveau programme prendra effet au 1^{er} janvier 2020.

1.2.2 Promouvoir les autodiagnostics – plus possible EFFILOGIS





Réf Cit'ergie	 6.5.2 Inciter les citoyens et les relais d'opinions à une consommation responsable, limiter l'emprise de la publicité 6.5.4 Gérer ou soutenir les centres de conseil sur le climat, l'air et l'énergie à l'intention des acteurs privés 	
Pilotage de l'action	- Communauté de communes de Puisaye-Forterre : mission Habitat	
Les partenaires	- Chambre des métiers et de l'Artisanat (CMA) ; Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) ; ADIL ; ANAH ; Centre social de Saint-Amand ; Associations d'aides à domicile comme structures relais, MSAP, SHNA,	

Budge	et prévisionnel TTC	Financements possibles
1.2.1	300 000 € / an	
1.2.2	À déterminer	ADEME / Région / ANAH / Département / DREAL
Estimation ETP	0.8 ETP	

Les indicateurs				
Indicateurs de suivi :	Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs	Indicateurs carbone :		
 Nombre de logements rénovés énergétiquement Nombre de dossiers « Habiter mieux » déposés à l'ANAH sur le territoire Gains énergétiques des logements rénovés Gain GES des logements rénovés Nombre de propriétaires sensibilisés aux chauves-souris Nombre de chantiers où l'enjeu chauve-souris a été pris en compte 	- Tendre vers 500 logements rénovés BBC par an Programme EFFILOGIS Maison Individuelle: Année 2020 = 50 projets de travaux BBC Année 2021 = 70 projets de travaux BBC Année 2022 = 90 projets de travaux BBC Développer un ou plusieurs partenariats pour permettre la prise en compte de l'enjeu chauves-souris	Le plan de rénovation au niveau national permet une réduction des émissions de GES de 6.13 millions de tonnes d'équivalent CO2 par an²		

	En cours	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1.2.1							
1.2.2							

14

 $^{^{2}}$ « Coûts et bénéfices d'un plan de rénovation des passoires énergétiques à horizon 2025 », Février 2017





Fiche action 1.3 : Mobiliser et former les professionnels pour la rénovation et la construction



Contexte:

La rénovation énergétique des bâtiments est un enjeu majeur dans la lutte contre le changement climatique, la précarité énergétique des ménages et dans la réduction de la facture énergétique des territoires. Au niveau national, dans le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH), il est prévu de rénover 500 000 logements par an, dont toutes les « passoires thermiques » occupées par des ménages aux revenus modestes d'ici 2025. Au niveau régional, pour atteindre les objectifs nationaux, les Schémas Régionaux Climat Air Énergie (SRCAE) de Bourgogne et de Franche-Comté visent 23 000 maisons individuelles à rénover au niveau BBC annuellement, jusqu'en 2050. En Puisaye-Forterre, sur une consommation d'énergie finale totale de 880 GWh, l'habitat est le premier secteur consommateur d'énergie avec 340 GWh consommés et 14 % des émissions de gaz à effet de serre émises. Pour atteindre nos objectifs à l'horizon 2050, nous devons diminuer de 59% la consommation énergétique de l'habitat et passer de 340 GWh annuels à 140 GWh. Pour cela, il faudra rénover 500 logements BBC/an jusqu'en 2050 (16 567 résidences principales sur 30 ans).

Les artisans doivent être sensibilisés aux enjeux de la biodiversité anthropique (exemple : chauves-souris).

Détail de l'action :

1.3.1 Formaliser des partenariats pour accompagner la montée en compétence des artisans, professionnels du BTP du territoire (chantiers pédagogiques, formations...)

- Mettre en œuvre une convention de partenariat entre la Communauté de communes et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour l'accompagnement des artisans
- Proposer des formations répondant aux attentes des entreprises (exemple : formation des artisans à l'éco-rénovation)
- Organiser des réunions d'informations thématiques sur le territoire à destination des artisans
- Sensibilisation aux espèces protégées à prendre en compte (exemple : visite de chantiers, retours d'expériences, etc.).

1.3.2 Encourager le groupement d'artisans (s'inspirer de la méthode DoréMI)

La rénovation des maisons individuelles bâties avant 1975 est prioritaire pour atteindre les objectifs énergétiques et climatiques. Ce marché est pour les artisans locaux. Le dispositif de formation-action « DORéMI » (Dispositif Opérationnel de Rénovation Énergétique des Maisons Individuelles), développé depuis 2012 par l'Institut négaWatt, est aujourd'hui déployé sur plus d'une quinzaine de territoires en France. Il vise à donner aux artisans les clés nécessaires pour débloquer les verrous de ce marché.





Réf Cit'ergie	6.2.2 Coopérer avec les acteurs professionnels du bâtiment et de l'immobilier
Pilotage de l'action	- Communauté de communes de Puisaye-Forterre : mission Habitat
Les partenaires	- Chambre des métiers et de l'Artisanat (CMA); Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI); ADIL; ANAH; Fédération Française du Bâtiment (FFB); Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB); Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP); Lycées d'enseignement professionnel, SHNA

Budge	et prévisionnel TTC	Financements possibles
1.3.1	15 000 € / an	
1.3.2	Temps coordinatrice EFFILOGIS	LEADER / Région / ADEME
Estimation ETP	0.2 ETP	

Les indicateurs					
Indicateurs de suivi :	Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs	Indicateurs carbone :			
- Nombre d'ateliers réalisés par an	- Avoir au moins 1 groupement d'artisans				
- Nombre de participants aux	mbre de participants aux - Réaliser 2 rendez-vous « bâtiment » par an				
actions	- Avoir au moins 20 participants par an autour				
- Nombre de groupements créés	des différentes actions				

	En cours	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1.3.1							
1.3.2							





Fiche action 1.4 : Établir un programme de gestion du patrimoine public



Contexte:

Le patrimoine des collectivités représente une part importante des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du secteur tertiaire sur le territoire. Dans une logique d'exemplarité, il est essentiel que ces équipements deviennent, progressivement, des vitrines de la performance énergétique sur le territoire.

Cette exemplarité doit également être de mise dans la prise en compte de la faune patrimoniale pouvant utilisés les bâtiments tels que les chauves-souris. Lors de l'élaboration du programme de rénovation des bâtiments publics du territoire, il sera important de prendre en compte les espèces protégées.

Détail de l'action :

- 1.4.1 Élaborer un programme de rénovation des bâtiments publics du territoire
- 1.4.2 Conduire des opérations groupées d'amélioration de l'efficacité énergétique
- 1.4.3 Établir un programme de gestion du patrimoine public
 - > Suivre les consommations (individualiser les compteurs, tableau de bord de suivi des consommations, s'équiper d'un logiciel...) et traquer les fuites
 - Suivre et communiquer sur les diagnostics de qualité de l'air intérieur des bâtiments
 - Optimiser l'usage des bâtiments
 - > Faire évoluer les pratiques et les comportements
- 1.4.4 Encourager les collectivités à l'achat d'électricité verte





Réf Cit'ergie	 1.4.5 Encourager les collectivités à l'achat d'électricité verte (marché de fourniture d'énergie piloté par les syndicats départementaux d'énergies) 2.1.1 Mettre en place une comptabilité énergétique et des émissions de GES des bâtiments publics 2.1.2 Élaborer une stratégie patrimoniale incluant un programme de rénovation 6.1.2 Renforcer la coopération au sein de l'intercommunalité
Pilotage de l'action	- Communauté de communes de Puisaye-Forterre : mission Développement durable, service Patrimoine et moyens, SDEY, SIEEN
Les partenaires	- ADEME ; Fonds Européens FEDER ; Région ; ADIL ; CAUE ; SDEY ; SIEEEN ; Communes

Budget prévisionnel		Financements possibles
1.4.1	À déterminer	
1.4.2	À déterminer	
1.4.3	15 000 € coût logiciel	LEADER
1.4.4	À déterminer	
Estimation ETP	1 ETP	

Les indicateurs						
Indicateurs de suivi :	Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs :	Indicateurs carbone:				
 Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (MWh) Économies d'énergie générées par les rénovations de bâtiments publics Part des bâtiments de classe A ou B pour l'énergie Part des bâtiments de classe F ou G pour l'énergie Évolution des consommations d'énergie et d'eau (I/m².an) sur le patrimoine Nombre de groupements de commande réalisés Nombre de diagnostics réalisés 	qualitatiis .					
 Nombre de réunions de sensibilisations réalisées par an 						
- Part des achats d'électricité renouvelable de la collectivité (%)						
- Nombre de programmes où l'enjeu faune patrimoniale a été pris en compte						

	En cours	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1.4.1							
1.4.2							
1.4.3							
1.4.4							





Fiche action 1.5 : Réaliser des bâtiments publics à haute performance énergétique type BEPOS



Contexte:

La priorité porte sur la rénovation thermique performante du parc existant. Cependant, à coût équivalent, une construction neuve peut être plus performante qu'une rénovation. Les constructions neuves sont soumises à la RT2012 qui sera prochainement remplacée par la RE2020, qui doit reprendre l'expérimentation (Bâtiment à Énergie Positive et Réduction Carbone).

En ciblant dès aujourd'hui le niveau BEPOS (bâtiment à énergie positive) et en favorisant les matériaux biosourcés dans les projets de construction neuve, la collectivité et les acteurs privés du territoire anticipent donc la future norme. Par ailleurs, dès lors que les consommations d'énergie durant l'usage du bâtiment deviennent très faibles, l'énergie grise des matériaux et de la construction devient prédominante dans le bilan global du bâtiment. Une réflexion sur la fin de vie des bâtiments et le réemploi des matériaux de construction est également nécessaire.

Afin d'améliorer le potentiel d'accueil du territoire et de favoriser l'amélioration de l'état des populations, il serait intéressant de prévoir des espaces accessibles aux chauves-souris et aux autres espèces patrimoniales anthropiques dans la conception des nouveaux bâtiments (exemples : intégration de nichoirs, accès à des parties non exploitées, etc.).

Détail de l'action :

- 1.5.1 Construction du siège de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre en BEPOS
- 1.5.2 Construction du centre aquatique intercommunal en haute qualité environnementale
- 1.5.3 Orienter les constructions neuves de bâtiments publics vers des constructions à haute performance énergétique (hébergements EMA-CNIFOP...) et à faible impact carbone (construction bois, matériaux biosourcés...)

Cette action comportera un volet sur le stockage carbone, dont les objectifs seront d'apporter une information aux acteurs du territoire sur la nécessité et les avantages du stockage carbone, ainsi que d'encourager la construction bois et l'utilisation de matériaux biosourcés auprès des communes et des citoyens (visites, réunions...).

1.5.4 Valoriser / communiquer sur les bâtiments à haute performance énergétique type BEPOS ou sur les réhabilitations BBC du territoire

Cette sous-action vise à valoriser les réalisations de bâtiments à haute performance énergétique type BEPOS et les réhabilitations BBC du territoire, en communiquant dessus au travers notamment de panneaux d'informations pédagogiques, d'articles dans les bulletins de la CCPF et des communes, de visites de ces bâtiments à destination des élus et du grand public... Des fiches seront rédigées sur ces réalisations, afin de compléter le catalogue des réalisations et actions de la collectivité et du territoire de Puisaye-Forterre.





Réf Cit'ergie	 2.1.2 Élaborer une stratégie patrimoniale incluant un programme de rénovation 2.1.3 Être exemplaire sur les bâtiments publics neufs et rénovés 6.1.3 Développer un plan de communication pour chaque cible du territoire 6.3.1 Favoriser les activités économiques durables
Pilotage de l'action	- Communauté de communes de Puisaye-Forterre : service Patrimoine et moyens, mission Développement durable
Les partenaires	- ADEME ; Fonds Européen FEDER ; Région ; ADIL ; CAUE ; SDEY ; SIEEEN ; Communes

Budget prévisionnel TTC		Financements possibles
1.5.1	2 500 000 €	
1.5.2	8 000 000 €	
1.5.3	4 000 €	DETR / SFIL / Région / CNDS / DSIL / Commune de Toucy / ADEME (COTEC)
1.5.4	2 000 € par panneaux	
Estimation ETP	1 ETP	

Les indicateurs					
Indicateurs de suivi :	Etat initial:	Indicateurs carbone :			
 Année de livraison du siège de la CCPF Année de livraison du centre aquatique Nombre d'actions de communication réalisées Nombre de panneaux d'information réalisés Nombre de fiches réalisées sur des constructions ou des rénovations de bâtiments Nombre d'actions de communication/d'information réalisées (articles, visites) Nombre de programmes où l'enjeu faune patrimoniale a été pris en compte 	- 180 pré-diagnostic réalisés sur les bâtiments publics - 7 bâtiments BBC et 2 constructions BEPOS Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs: Réaliser au moins 2 actions de sensibilisation sur le stockage carbone et les avantages de la construction bois -Réaliser au moins 6 panneaux d'information - Rédiger au moins 6 fiches sur des constructions ou rénovations - Organiser au moins 2 actions de communication/d'information				

	En cours	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1.5.1							
1.5.2							
1.5.3							
1.5.4							





Fiche action 1.6 : Optimiser l'éclairage public et l'éclairage des aménagements sportifs sur le territoire



Contexte:

La rénovation de l'éclairage public permet aux collectivités de réduire jusqu'à deux fois leur facture d'électricité. Rénover l'éclairage urbain, plutôt que maintenir en état des installations vétustes énergivores, permet de réduire significativement les coûts d'exploitation par des choix de sources, de luminaires, de supports et de cycles d'entretien plus économes. C'est aussi l'occasion d'introduire de nombreux services connectés permettant de rendre l'éclairage public intelligent et de répondre aux nouveaux enjeux des collectivités.

L'éclairage public possède un impact fort sur les espèces nocturnes (impacts sur la reproduction, sur les ressources alimentaires, dérèglement du comportement, barrières, etc.) et l'Homme (dérèglement du cycle circadien, baisse de vigilance des conducteurs, etc.). De ce fait, les enjeux liés à l'impact de l'éclairage public seront pris en compte dans le cadre de ces actions (réflexion sur la localisation de l'éclairage, type d'ampoules, horaires d'éclairage en fonction des secteurs, etc.).

Détail de l'action :

1.6.1 Encourager une politique de sobriété et d'efficacité sur l'éclairage public

- Formaliser un « Schéma Directeur d'Aménagement Lumière » ou un « Plan Lumière », comprenant des exigences/objectifs en matière d'entretien/maintenance, des mesures de limitation des consommations énergétiques et de réduction des pollutions lumineuses et prenant en compte la biodiversité nocturne et la santé humaine.
- Sensibiliser les élus
- Remplacer les équipements existants par des matériels plus performants et plus économes, à un même niveau d'éclairage
- Éteindre l'éclairage, dans la mesure du possible, sur des plages variables et la nuit.





Réf Cit'ergie	2.3.1 Optimiser l'éclairage public
Pilotage de l'action	- Communauté de communes de Puisaye-Forterre : service Patrimoine et moyens, mission Développement durable
Les partenaires	ADEME ; Région ; SDEY ; SIEEEN ; Communes

Budget prévisionnel		Financements possibles	
1.6.1	À déterminer	SDEY, SIEEEN	
Estimation ETP	0.2 ETP	SDL1, SIEEEN	

Les indicateurs					
Indicateurs de suivi :	Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs:	Indicateurs carbone :			
 Consommation en horaires nocturnes du secteur non résidentiel (via Enedis) Nombre de mâts remplacés Nombre d'évènements/d'animations sur la pollution lumineuse Nombre de communes adhérentes à des dispositifs ou labels tels que « Villes et villages étoilés » 	 Formaliser un « Schéma Directeur d'Aménagement Lumière » ou un « Plan Lumière » Au moins 1 commune adhérente à un dispositif ou un label Organiser au moins 1 évènement ou animation par an autour de la pollution lumineuse 				

	En cours	2020	2021	2022	2023	2024	2025
1.6.1							





Fiche action 2.1 : Analyser les besoins en déplacements et structurer l'offre de mobilité du territoire

Objectifs auxquels répond l'action









Contexte:

La population de Puisaye-Forterre est dépendante de l'utilisation de la voiture individuelle. L'étude du CETE de Lyon de 2012 montre que plus de 80 % des trajets sur le territoire sont effectués en voiture et l'INSEE estime à 30 km la distance moyenne entre domicile et lieu d'emploi. Répondre aux besoins de mobilité des habitants et améliorer leurs conditions de déplacement apparaissent de plus en plus comme des enjeux essentiels.

Le domaine des transports contribue considérablement aux émissions de gaz à effet de serre (GES) et génère des pollutions et des nuisances. Avec l'augmentation relative du prix de l'énergie, le budget transport des ménages est de plus en plus tendu et nécessite des arbitrages difficiles. Concilier et faciliter les différents usages de déplacement participe à un meilleur cadre de vie, à l'amélioration de la santé publique, et favorise l'attractivité de territoire.

Détail de l'action :

2.1.1 Élaborer un Plan de Mobilité Rurale (PMR) via un prestataire extérieur

Le Plan de Mobilité Rurale (PMR) est un outil créé par la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. Il a pour objectif d'améliorer la mise en œuvre du droit au transport dans les territoires à faible densité démographique. Il doit offrir une alternative à la voiture individuelle et veiller à la complémentarité entre les transports collectifs, les usages partagés des véhicules et les modes de déplacement non motorisés.

La collectivité souhaite réaliser un PMR sur son territoire. Celui-ci sera réalisé par un prestataire extérieur.

2.1.2 Communiquer sur l'offre de mobilité du territoire (carte, application...) et les modes de déplacements alternatifs

Communiquer auprès de la population de Puisaye-Forterre les différents modes de déplacement disponibles. Réaliser des livrables accessibles facilement par la population locale présentant l'offre de mobilité sur le territoire et les possibilités de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.





Réf Cit'ergie	1.2.2 Organiser les mobilités sur le territoire4.3.4 Développer l'offre multimodale et l'intermodalité		
Pilotage de l'action	- Communauté de communes de Puisaye-Forterre : mission développement durable		
Les partenaires	- Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM), Conseil Régional, Conseils Départementaux, services déconcentrés de l'Etat, population locale, partenaires institutionnels, communes		

Budge	et prévisionnel TTC	Financements possibles
2.1.1	50 000 €	
2.1.2	2 000 €	ADEME (COTEC) pour le PMR, appels à projets…
Estimation ETP	0.6 ETP	

	Les indicateurs				
Indicateurs de suivi :	Etat initial :	Indicateurs carbone:			
Réaliser le Plan de Mobilité RuraleNombre de réunions/actions	Rapport du CETE de Lyon de 2012Action de mobilité solidaire mise en				
associant les habitants et usagers - Livrable réalisé	place par le Centre social et culturel de Puisaye-Forterre				
	Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs :				
	- Étude PMR réalisée en 2020				
	- Organiser au moins 2 réunions/actions associant les habitants et usagers				

	En cours	2020	2021	2022	2023	2024	2025
2.1.1							
2.1.2							





Fiche action 2.2 : Faciliter l'accès à l'offre de transport en commun et autres services



Contexte:

La population de Puisaye-Forterre est dépendante de l'utilisation de la voiture individuelle. L'étude du CETE de Lyon de 2012 montre que plus de 80 % des trajets sur le territoire sont effectués en voiture et l'INSEE estime à 30 km la distance moyenne entre domicile et lieu d'emploi. Répondre aux besoins de mobilité des habitants et améliorer leurs conditions de déplacement apparaissent de plus en plus comme des enjeux essentiels.

Le domaine des transports contribue considérablement aux émissions de gaz à effet de serre (GES) et génère des pollutions et des nuisances. Avec l'augmentation relative du prix de l'énergie, le budget transport des ménages est de plus en plus tendu et nécessite des arbitrages difficiles. Concilier et faciliter les différents usages de déplacement participe à un meilleur cadre de vie, à l'amélioration de la santé publique, et favorise l'attractivité de territoire.

Détail de l'action :

2.2.1 Optimiser les transports en commun existants en négociant des modalités d'accès et d'utilisation avec la Région

- Accès aux lignes de transport scolaire par les usagers
- Adaptation des horaires

2.2.2 Participer à la conception de nouveaux services

- Création de nouvelles lignes de transport en commun
- Service de transport à la demande





Réf Cit'ergie	4.3.3 Proposer une offre de transports publics attractive et de qualité
Pilotage de l'action	- Communauté de communes de Puisaye-Forterre : mission Développement durable
Les partenaires	- Conseil Régional, Conseils Départementaux, CA de l'Auxerrois, PETR Gâtinais Montargois, CC Haut Nivernais Val d'Yonne, CC du Jovinien, CC Giennoises, CC Cœur de Loire

Bud	lget prévisionnel	Financements possibles
2.2.1	A déterminer	
2.2.2	A déterminer	LEADER, appels à projets
Estimation ETP	0.4 ETP	

Les indicateurs					
Indicateurs de suivi :	Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs	Indicateurs carbone :			
 Part modale transports en commun Fréquentation des transports en commun (voyages/habitant) Nombre d'utilisateurs des nouveaux services (fréquentation) 					

	En cours	2020	2021	2022	2023	2024	2025
2.2.1							
2.2.2							





Fiche action 2.3: Favoriser les alternatives à l'autosolisme









Contexte:

La population de Puisaye-Forterre est dépendante de l'utilisation de la voiture individuelle. L'étude du CETE de Lyon de 2012 montre que plus de 80 % des trajets sur le territoire sont effectués en voiture et l'INSEE estime à 30 km la distance moyenne entre domicile et lieu d'emploi. Répondre aux besoins de mobilité des habitants et améliorer leurs conditions de déplacement apparaissent de plus en plus comme des enjeux essentiels.

Le domaine des transports contribue considérablement aux émissions de gaz à effet de serre (GES) et génère des pollutions et des nuisances. Avec l'augmentation relative du prix de l'énergie, le budget transport des ménages est de plus en plus tendu et nécessite des arbitrages difficiles. Concilier et faciliter les différents usages de déplacement participe à un meilleur cadre de vie, à l'amélioration de la santé publique, et favorise l'attractivité de territoire.

Détail de l'action :

2.3.1 Promouvoir le covoiturage

- Création d'aires de covoiturage ou matérialisation de places sur des parkings existants
- Valorisation des plateformes existantes type MOBIGO

2.3.2 Développer un système d'auto stop organisé et sécurisé

Rezo pouce est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) basée à Moissac. C'est le premier réseau d'auto stop gratuit en France. La mise en place d'un service d'auto stop organisé et sécurisé permettrait à la population du territoire de Puisaye-Forterre de pouvoir se déplacer autrement et gratuitement. Ce projet sera financé à 80 % par le programme LEADER de Puisaye-Forterre, pour le conventionnement avec la SCIC, l'installation des panneaux et la communication.

2.3.3 Développer l'autopartage

L'autopartage est un dispositif de transport qui repose sur la mise en commun d'un véhicule partagé par plusieurs utilisateurs à différents moments de la journée, de la semaine ou du mois, pour les trajets de leur choix. Les propriétaires d'une voiture sous-utilisée, peuvent choisir de mettre leur véhicule à disposition pendant une période donnée. Les utilisateurs contribuent financièrement à ce service. Le reste du temps, la voiture est utilisée par les autres membres du service.

Selon l'ADEME, 1 voiture en autopartage en remplace 9. Ainsi, cet outil contribue à changer les habitudes des usagers, qui deviennent multimodaux : on constate une diminution de 40% des kilomètres parcourus en voiture, reportés vers d'autres modes, une progression de 29% pour les vélos, de 25% pour les transports en commun, de 24% pour le train et de 12% pour le covoiturage.





2.3.4 Inciter les entreprises volontaires à la réalisation de Plans de Mobilité

Le plan de mobilité, ou plan de déplacement (PDE, PDA, PDIE), vise à optimiser et à augmenter l'efficacité des déplacements liés à l'activité de l'entreprise. Cela regroupe les déplacements domicile-travail des salariés, ainsi que tous les déplacements professionnels générés par l'activité, par type d'usager (salariés, clients, fournisseurs, visiteurs...).

Élaborer un plan de mobilité peut s'appuyer sur 3 étapes :

- ➤ Le diagnostic, via notamment un questionnaire distribué aux agents permettant d'identifier les pratiques actuelles de déplacements et un état des lieux des offres de mobilité ;
- ➤ L'élaboration de la stratégie et du plan d'actions mis en place (planning de mise en œuvre, coûts des différentes actions...);
- L'évaluation et suivi du dispositif.

La collectivité réalisera un plan de mobilité lorsque le siège sera construit.





Réf Cit'ergie	1.2.2 Organiser les mobilités sur le territoire 4.3.4 Développer l'offre multimodale et l'intermodalité
Pilotage de l'action	- Communauté de communes de Puisaye-Forterre : mission Développement durable
Les partenaires	- Communes ; ADEME ; Région BFC ; État ; Conseils Départementaux ; Citoyens ; Associations ; Entreprises ; CCI ; SDEY

Budg	et prévisionnel TTC	Financements possibles
2.3.1	Coût aménagement + communication	
Fonctionnement : 15 000 € (licence + communication) Investissement : 24 000 € (achat des panneaux)		LEADER / SDEY / SIEEEN / ADEME
2.3.3	Coût aménagement du véhicule	
2.3.4	A déterminer (temps agent principalement)	
Estimation ETP	1 ETP	

État initial :	Indicateurs carbone :
3 aires de covoiturage sur le territoire (Mézilles + Pourrain + Ouanne) Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs Rezo Pouce Organiser au moins 6 réunions d'information pour les élus Organiser au moins 6 réunions d'information pour les usagers Installer au moins 80 arrêts Pouce Avoir au moins 150 adhérents	
Plan de Mobilité	
- Initier au moins un plan de mobilité	
D R G G G G G G G G G G G G G G G G G G	rritoire (Mézilles + Pourrain + uanne) bjectifs quantitatifs et/ou qualitatifs ezo Pouce Organiser au moins 6 réunions information pour les élus Organiser au moins 6 réunions information pour les usagers information pour les usagers Installer au moins 80 arrêts Pouce Avoir au moins 150 adhérents Ian de Mobilité

	En cours	2020	2021	2022	2023	2024	2025
2.3.1							
2.3.2							
2.3.3							
2.3.4							





Fiche action 2.4 : Réduire les besoins de déplacements









Contexte:

Le télétravail est l'exercice d'une activité professionnelle, en tout ou partie à distance (cad en dehors du lieu où le résultat du travail est attendu, généralement les locaux de son employeur), grâce aux technologies de l'information et de la communication (internet, téléphonie mobile, fax, visioconférence...). Le télétravail peut s'effectuer depuis le domicile, un télécentre, un bureau satellite ou de manière nomade.

Objectifs:

- Diminuer l'absentéisme (73% = proportion de télétravailleurs déclarant percevoir une baisse de leur stress / 5,5 jours = arrêt de travail en moins, par an et par télétravailleur)
- Diminuer les trajets automobiles très présents en milieu rural, et gain de temps lié aux déplacements (73 minutes = gain de temps de transport par jour télétravaillé / 124€ = gain monétaire mensuel pour chaque télétravailleur (pour 2 jours/semaine de télétravaill)
- Augmentation de la productivité et diminution de la fatigue (7% = hausse de la productivité pour les télétravailleurs)

Détail de l'action :

2.4.1 Réduire les besoins en déplacements

Échanger avec les structures du territoire pour permettre la réduction des besoins en déplacements et étudier ensemble les potentiels de transformation de ces déplacements.

2.4.2 Encourager la pratique du télétravail, analyser les besoins en espaces de coworking, booster le déploiement de la visioconférence

- Expérimenter le télétravail à destination des agents de la Communauté de communes, afin de faire preuve d'exemplarité et d'inciter les acteurs du territoire à cette nouvelle pratique
- > Créer des lieux de télétravail déportés sur plusieurs communes, en s'appuyant sur des lieux déjà existants (mairies, bars associatifs...)
- Communiquer et sensibiliser sur le télétravail en cassant les idées reçues





Réf Cit'ergie	4.1.1 Promouvoir et suivre les pratiques multimodales sur le territoire
Pilotage de l'action	- Communauté de communes de Puisaye-Forterre : pôle aménagement du territoire
Les partenaires	- CMA ; CCI ; Communes ; ADEME ; Entreprises

Budget prévisionnel		Financements possibles
2.4.1	A déterminer	LEADER
Estimation ETP	0.1 ETP	LEADEN

Les indicateurs						
Indicateurs de suivi :	Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs	Indicateurs carbone :				
 Nombre de structures proposant à leurs employés le télétravail Nombre d'espaces de coworking créés 						

	En cours	2020	2021	2022	2023	2024	2025
2.4.1							
2.4.2							





Fiche action 2.5 : Développer l'acquisition de véhicules alternatifs au thermique ou consommant moins

Objectifs auxquels répond l'action







Contexte:

Depuis le début du 21^{ème} siècle, de nouveaux modèles de motorisation des véhicules se développent : Gaz Naturel pour Véhicules (GNV), Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL), hybrides, électriques... Après des débuts hésitants, du fait de la fiabilité des moteurs, ces nouvelles générations de véhicules se déploient de plus en plus sur les territoires.

Le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté mène actuellement une étude pour construire son schéma régional de déploiement de bornes de recharge électrique, afin de favoriser l'usage des véhicules électriques sur le territoire. La Communauté de communes de Puisaye-Forterre peut envisager un partenariat avec les syndicats d'énergies du territoire (SDEY, SIEEEN) qui sont en charge du déploiement des bornes électriques.

Détail de l'action :

2.5.1 Encourager l'acquisition de véhicules électriques ou roulant à l'éthanol, l'hydrogène, au GNV/GPL

2.5.2 Mailler le territoire en bornes de recharge des véhicules

- Créer des stations de ravitaillement pour l'électrique, l'éthanol, l'hydrogène ou le GNV en fonction du type de carburant privilégié
- Réaliser des évènements autour des équipements installés sur le territoire : réunion publique, mise à l'essai de véhicules électriques





Réf Cit'ergie **4.1.1** Promouvoir et suivre les pratiques multimodales sur le territoire

4.2.1 Elaborer et faire appliquer une politique de stationnement volontariste

Pilotage de l'action

- Communauté de communes de Puisaye-Forterre : pôle Aménagement du territoire

- SDEY; SIEEEN

Les partenaires

- SDEY; SIEEEN; Conseil Régional BFC; ADEME; Conseils Départementaux

Budget prévisionnel TTC		Financements possibles	
2.5.1 20 000 € (achat d'une voiture électrique) + location batterie			
2.5.2	Une borne électrique : 10 000 € Une borne électrique rapide : 50 000 €	Contrat de territoire / SDEY / SIEEEN / LEADER	
Estimation ETP	0.3 ETP		

	Les indicateurs	
Indicateurs de suivi :	Etat initial :	Indicateurs carbone: 3
 Nombre de véhicules alternatifs au thermique achetés par les collectivités Nombre de bornes de recharge électrique sur le territoire Nombre de stations de ravitaillement pour l'éthanol, l'hydrogène ou le GNV 	 2 véhicules électriques pour la CCPF 16 véhicules électriques pour les communes (1 véhicule par commune) 17 points de charge pouvant accueillir 2 véhicules en charge Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs 40 véhicules électriques pour les communes membres de la CCPF, la Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre et l'Office de Tourisme d'ici 2023 	3.62 tonnes de CO2 économisées par an.

	En cours	2020	2021	2022	2023	2024	2025
2.5.1							
2.5.2							

33

³ Programme Leader





Fiche action 2.6 : Développer la pratique des mobilités actives (vélo et marche)

Objectifs auxquels répond l'action







Contexte:

Le développement des modes actifs (modes de déplacement faisant appel à l'énergie musculaire, tels que la marche à pied et le vélo, la trottinette, les rollers...) permet de réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Il engendre également une amélioration du cadre de vie via un apaisement des zones urbanisées (diminution du trafic automobile, de la congestion et du bruit), répond à des besoins de santé publique (confort, activité physique et réduction des polluants locaux) et de sécurité routière. Au-delà de ces avantages, la marche et le vélo comportent un bilan coût-avantage favorable pour les décideurs publics.

Des liens sont à faire entre le développement des modes actifs et les thématiques suivantes :

- Tourisme (chemins de randonnée, voies vertes partagées...)
- Développement des VAE (Vélos à Assistance Electrique)
- Créer un besoin ?
- Lien avec les Plans de Mobilité des entreprises et administrations

Détail de l'action :

2.6.1 Développer des itinéraires accessibles aux vélos et piétons

Objectif : Augmenter la part modale des modes actifs, développer des zones 30 et zones 20 et veiller à la qualité des revêtements (vélo).

- ldentifier les besoins et identifier les zones et liaisons à aménager / sécuriser (lignes, voies, carrefours, limiter la vitesse des VL)
- ➤ Hiérarchiser les travaux à effectuer, les projets à conduire (agencement village : local, tourisme, territoires limitrophes, attraits de sites, usages...)
- Sécurisation via différentes techniques (bordures, marquage, signalétique, partage de route)

2.6.2 Mailler le territoire en équipements de stationnement vélo et bornes de recharge VAE

2.6.3 Encourager les collectivités, entreprises, associations et particuliers à s'équiper en Vélos à Assistance Electrique (VAE)

2.6.4 Développer les ateliers de réparation de vélos et de transformation de vélos en VAE

2.6.5 Inciter les communes à aménager les centres-bourgs afin de les rendre plus accessibles aux piétons

- > Aires piétonnes
- > Cheminements piétonniers ou semi-piétonniers
- > Utilisation des chemins de randonnée

2.6.6 Promouvoir la pratique du pédibus / vélobus auprès des établissements scolaires et des parents





	4.1.1 Promouvoir et suivre les pratiques multimodales sur le territoire
Réf Cit'ergie	4.3.1 Développer le réseau piétonnier
	4.3.2 Développer le réseau et les infrastructures cyclables
	4.3.4 Développer l'offre multimodale et l'intermodalité
Pilotage de	- Communauté de communes de Puisaye-Forterre : pôle Aménagement du territoire
	- Communes
laction	- Association La Californie (pour la sous-action 2.6.4)
Les	- Associations ; Région BFC ; établissements scolaires ; Communes ; Vélocistes ; associations de
partenaires	parents

Budget	prévisionnel TTC	Financements possibles		
2.6.1	A déterminer			
2.6.2	Abri simple avec râtelier 2 000 à 3 000 €			
2.6.3	1 300 € achat VAE	Contrat de territoire / LEADER / Appels à projets /		
2.6.4	500 € achat du matériel	Région / Etat / ADEME (COTEC)		
2.6.5	A déterminer			
2.6.6	Impression des cartes pédibus			
Estimation ETP	0.5 ETP			

Les indicateurs				
Indicateurs de suivi :	Etat initial:	Indicateurs carbone:		
- Part modale des vélos et piétons (%)	Pédibus / Vélobus organisés dans le cadre de mon école TEPOSIENNE			
- Nombre de kilomètres aménagés	CCPF : acquisition de 5 VAE			
- Nombre de stationnements	Atelier de réparation de vélo ouvert par la			
installés	Californie en 2019			
 Nombre de structures équipées en VAE 	Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs			
- Nombre de bornes de recharge				
VAE	Modes actifs			
installées	 Rencontrer au moins 2 acteurs 			
- Nombre d'ateliers organisés	- Réaliser au moins 1 action de			
- Nombre de participants	communication			
- Nombre d'établissements scolaires	- Mettre en œuvre au moins 1 opération			
couverts par un pédibus / vélobus	de développement des modes actifs			

	En cours	2020	2021	2022	2023	2024	2025
2.6.1							
2.6.2							
2.6.3							
2.6.4							
2.6.5							
2.6.6							





Orientation 3 : Préserver et valoriser nos ressources locales

Fiche action 3.1 : Élaborer un Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Objectifs auxquels répond l'action









Contexte:

Prévus à l'article 39 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, les projets alimentaires territoriaux (PAT) sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire. Ils s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau d'un bassin de vie, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective.

Actuellement, la CCPF ne dispose pas d'un PAT, mais quelques projets ont vu le jour sur notre territoire : création d'un magasin de producteurs à Toucy, édition d'un annuaire des producteurs locaux par la CCPF, groupement de commande pour les restaurations collectives, création d'une cuisine centrale à Charny Orée de Puisaye, soutien à l'introduction de produits locaux en restauration collective...

Détail de l'action :

3.1.1 Réaliser un Projet Alimentaire Territorial (PAT)

- > Relocaliser l'alimentation en développant une agriculture sous signe de qualité (bio et local, AOP, label...) au plus près du bassin de vie.
- > Répondre à l'attente des habitants en matière d'alimentation durable et de santé.
- Lutter contre le changement climatique à travers la préservation des terres agricoles et viticoles (agroécologie, préservation des milieux humides et des prairies, etc.).
- Réduire l'utilisation des engrais azotés dans l'agriculture.
- > Développer l'emploi local non-délocalisable dans le secteur agricole.
- > Promouvoir l'image du territoire de Puisaye-Forterre à travers ses produits de terroir.
- > Rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs et les consommateurs, pour développer l'agriculture durable sur le territoire et la qualité de l'alimentation.
- ➤ Donner une cohérence d'ensemble à toutes les actions qui sont menées par les différents acteurs locaux afin de structurer l'émergence d'une alimentation locale, saine et accessible à tous.

Un prestataire sera recruté pour la réalisation du PAT.

3.1.2 Animer le Projet Alimentaire Territorial





Réf Cit'ergie	6.4.1 Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable
Pilotage de l'action	- Communauté de communes de Puisaye-Forterre : pôle Aménagement du territoire
Les partenaires	- Associations; Région BFC; Chambres d'agriculture; Association Le PARC; agriculteurs; DRAAF; Réseau Rural BFC; communes

Budget	prévisionnel TTC	Financements possibles		
3.1.1	50 000 €	- Réponse de la CCPF à l' AMI lancé par le Réseau Rural BFC pour participer à 6 journées de « formation-		
3.1.2 30 000 €		action » d'aide à la formulation d'une stratégie		
Estimation ETP	1.5 ETP	alimentaire - Appels à projets PRALIM (DRAAF BFC) et PNA (Programme National de l'Alimentation, État), pour financer l'élaboration puis l'animation du PAT		

Les indicateurs					
Indicateurs de suivi :	Etat initial :	Indicateurs carbone:			
- PAT adopté - Recrutement d'un animateur PAT - Nombre de réunions d'acculturation réalisées	 1 magasin de producteur à Toucy 1 annuaire des producteurs locaux édité par la CCPF Groupement de commande à destination des restaurations collectives 1 cuisine centrale à Charny Orée de Puisaye 6 restaurations collectives du territoire ont bénéficié d'une aide pour introduire des produits locaux et/ou locaux et bio Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs : 				

	En cours	2020	2021	2022	2023	2024	2025
3.1.1							
3.1.2							





Orientation 3 : Préserver et valoriser nos ressources locales

Fiche action 3.2 : Renforcer la capacité des acteurs du monde agricole à adopter des pratiques durables

Objectifs auxquels répond l'action









Contexte:

La France s'est engagée à diviser par 4 ses émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) à l'horizon 2050 (Loi Grenelle de l'environnement du 3 août 2009). Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE), élaboré par l'Etat et la Région, propose une réduction de 23 à 36 % pour l'agriculture. Il planifie aussi des actions à mettre en œuvre dans les domaines du changement climatique et de la transition énergétique pour atteindre cet objectif. Il sera décliné dans les territoires au travers des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET).

En milieu rural, l'agriculture peut représenter plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre (GES). Les principales sources d'émissions de GES de l'agriculture sont les intrants chimiques, la digestion et déjection des cheptels et la consommation d'énergie (engins agricoles et bâtiments). Sur le territoire de Puisaye-Forterre, l'agriculture émet 185 000 tonnes de CO2 par an. Les émissions liées à la consommation d'énergie sont minoritaires et l'impact sur le climat des pratiques agricoles provient principalement des émissions de méthane (CH4) et de protoxyde d'azote (N2O).

Les agriculteurs seront les premiers impactés par le changement climatique. Il est donc nécessaire d'apporter des solutions.

Détail de l'action :

3.2.1 Inciter à la réalisation d'un diagnostic énergie-gaz à effet de serre pour l'agriculture et la forêt

Pour élaborer un diagnostic territorial partagé, l'ADEME a développé l'outil ClimAgri®, utilisable à différentes échelles de territoires. ClimAgri® permet de rassembler des acteurs autour d'un diagnostic chiffré des consommations d'énergie et des émissions de GES de l'agriculture, de hiérarchiser les actions à mettre en œuvre, puis de co-construire un plan d'action.

3.2.2 Formaliser un partenariat avec les Chambres d'Agriculture / Biobourgogne

Ce partenariat aura pour but d'accompagner les agriculteurs dans leurs pratiques et de les rendre moins sensibles et dépendants aux intempéries.

Plusieurs sous actions sont possibles :

- Réaliser des diagnostics
- Organiser des réunions d'information
- Faire des essais test

3.2.3 Favoriser la prise en compte des enjeux écologiques et hydrologiques afin de rétablir et de développer la résilience des milieux agricoles face au changement climatique

- Préserver et favoriser les prairies
- Préserver et favoriser les milieux humides
- Favoriser les bandes enherbées au sein des cultures
- Maintenir et améliorer le réseau bocager (haies, arbres isolés, etc.)
- Réduire l'utilisation des fertilisants, des phytosanitaires et des antiparasitaires





- Favoriser le recours à des alternatives permettant de diminuer l'irrigation
- Accompagner les exploitants (diagnostics d'exploitation, etc.)
- Organiser régulièrement le concours général agricole des pratiques agroécologiques

Etc.





Réf Cit'ergie	6.4.1 Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable					
Pilotage de l'action	- Communauté de communes de Puisaye-Forterre : pôle Aménagement du territoire					
Les partenaires	- Chambres d'agriculture ; Biobourgogne ; Associations ; Agriculteurs ; CUMA ; Conseils Départementaux ; Structures en charge de la GEMAPI					

Budget	prévisionnel TTC	Financements possibles
3.2.1	27 000 €	
3.2.2	A déterminer	ADEME, Région, départements
Estimation ETP	0.4 ETP	

Les indicateurs						
Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs :	Indicateurs carbone:					
Avoir un diagnostic des pratiques agroécologiques du territoire	Baisse de 15 % des GES ⁴					
C	Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs : Avoir un diagnostic des pratiques agroécologiques					

	En cours	2020	2021	2022	2023	2024	2025
3.2.1							
3.2.2							
3.2.3							

⁴ Retours d'expérience Pays de 6 Vallées, ADEME

40





Orientation 3 : Préserver et valoriser nos ressources locales

Fiche action 3.3 : Développer une alimentation durable

Objectifs auxquels répond l'action









Contexte:

La France s'est engagée à diviser par 4 ses émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) à l'horizon 2050 (Loi Grenelle de l'environnement du 3 août 2009). Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE), élaboré par l'Etat et la Région, propose une réduction de 23 à 36 % pour l'agriculture. Il planifie aussi des actions à mettre en œuvre dans les domaines du changement climatique et de la transition énergétique pour atteindre cet objectif. Il sera décliné dans les territoires au travers des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET).

L'alimentation est au cœur des enjeux environnementaux, sanitaire et socio-économique. Face à l'augmentation des besoins à l'échelles de la planète, l'alimentation durable s'impose comme un défi collectif à relever et comme une voie d'avenir pour nos filières alimentaires.

L'alimentation durable est une alimentation accessible à tous et toutes, saine et équilibrée, répondant aux besoins nutritionnels humains. Elle est produite par des modèles agricoles qui préservent l'environnement, le climat, les sols, l'eau, la biodiversité naturelle et domestique, ainsi que le bien-être des animaux d'élevage.

Détail de l'action :

3.3.1 Participer à une meilleure organisation de l'alimentation du territoire et encourager le respect des saisonnalités

- Aménager des espaces de vente de produits locaux
- Développer la création de jardins partagés
- Introduire du local et du local et bio dans la restauration collective du territoire

3.3.2 Inciter les organismes professionnels à réorganiser les structures de transformation et d'abattage

Il peut s'agir d'inciter l'abattage à la ferme ou la création d'une structure d'abattage.

3.3.3 Actualiser l'annuaire des producteurs du territoire de Puisaye-Forterre





Réf Cit'ergie	3.3.4 Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts6.4.1 Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable			
Pilotage de l'action	- Communauté de communes de Puisaye-Forterre : pôle Aménagement du territoire ; pôle Gestion des déchets			
Les partenaires	Chambres d'Agriculture ; CUMA ; Biobourgogne ; Associations ; Agriculteurs ; Office de Tourisme ; Conseils Départementaux			

Budget	prévisionnel TTC	Financements possibles		
3.3.1	27 000 €			
3.3.2	A déterminer	ADEME / LEADED		
3.3.3	1 500 € pour 5000 exemplaires	ADEME / LEADER		
Estimation ETP	0.3 ETP			

Les indicateurs						
Indicateurs de suivi :	Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs:	Indicateurs carbone :				
- Nombre d'espace de vente						
 Nombre de structures de restauration collective ayant une démarche d'introduction des produits locaux ou locaux et bio Nombre de structure de transformation Nombre de guides distribués Nombre de producteurs recensés 						

	En cours	2020	2021	2022	2023	2024	2025
3.3.1							
3.3.2							
3.3.3							





Orientation 3 : Préserver et valoriser nos ressources locales

Fiche action 3.4 : Préserver et augmenter le stock carbone du territoire

Objectifs auxquels répond l'action







Contexte:

Les sols et les forêts (y compris les produits issus du bois) stockent, sous forme de biomasse vivante ou morte, 3 à 4 fois plus de carbone que l'atmosphère. Toute variation négative ou positive de ces stocks, même relativement faible, peut influer sur les émissions de gaz à effet de serre.

Selon l'estimation donnée par l'outil ALDO, en Puisaye-Forterre, les émissions de CO2 séquestrées chaque année par la forêt sont estimées à 270 000 tCO2e, soit environ 80 % des émissions du territoire.

Détail de l'action :

- Encourager la population, les agriculteurs, les services des collectivités à la plantation de végétaux locaux, à la pratique de couverture des sols et à la préservation des milieux humides
 - > Organiser des réunions pour acculturer les acteurs (élus, particuliers et agriculteurs) sur la nécessité et les avantages de la séquestration carbone
- Préserver et restaurer les espaces boisés (forêts, bosquets, haies, etc.), les prairies, les tourbières et autres milieux humides dans un bon état et favoriser leur extension
 - Compléter les inventaires des zones humides existants, recenser les tourbières du territoire
 - Préserver et restaurer les milieux humides
 - Préserver et favoriser les prairies
 - Préserver les boisements
 - Améliorer le réseau de haies
- Encourager les propriétaires de jardin et de terrain à « ne rien faire sur une partie de leur 3.4.3 parcelle »

Cette sous action permettrait de limiter les gaz à effet de serre induits par la tonte / le débroussaillage et créer ainsi des puits carbones.





Dát	3.3.4 Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts
Réf Cit'ergie	6.4.1 Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable
Oit eigle	6.4.2 Soutenir l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés
	- Communauté de communes de Puisaye-Forterre : pôle Aménagement du territoire
Pilotage de	- Acteurs du territoire
l'action	- Communes
	- Associations (Sous-action 3.4.3)
Les	Chambres d'Agriculture ; État ; Région BFC ; FIBOIS ; CAUE ; associations
partenaires	Ghambles a Agriculture, Etat, Region Br O, Fibolo, GAGE, associations

Budg	et prévisionnel	Financements possibles		
3.4.1	A déterminer			
3.4.2	A déterminer	Appel à projets AFAC Agroforesterie		
3.4.3	Aucun			
Estimation ETP	0.2 ETP			

	Les indicateurs		
Indicateurs de suivi :	Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs:	Indicateurs carbone :	
 Longueur des haies, nombre d'arbres Projets de plantation (nombre d'arbres et/ou de mètres linéaire plantés) Gain en stock carbone 	 Augmentation du stock de carbone Inventaire des zones humides du territoire Recensement quantitatif et 	Stockage carbone de 270 000tCO2 sur le territoire de Puisaye-Forterre ⁵	
 Séquestration nette de dioxyde de carbone des sols et de la forêt (Teq CO2) Superficie des zones humides restaurées et/ou protégées 	qualitatif des tourbières du territoire - Réaliser au moins 1 action de sensibilisation sur le stockage		
Superficie en prairieNombre de personnes / structures qui s'engagent dans cette action	carbone		

	En cours	2020	2021	2022	2023	2024	2025
3.4.1							
3.4.2							
3.4.3							

44

⁵ Outil ALDO – diagnostic PCAET Puisaye-Forterre





Orientation 3 : Préserver et valoriser nos ressources locales

Fiche action 3.5 : Assurer la gestion durable de l'eau et limiter les risques d'inondation liés aux évènements climatiques

Objectifs auxquels répond l'action









Contexte:

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015, depuis le 1er janvier 2018. La CCPF a décidé de transférer cette compétence à des syndicats.

La qualité de l'eau potable est un enjeu de santé publique et environnemental qui demeure un sujet de préoccupation pour la population. Les pollutions diffuses (dont nitrates et pesticides) dégradent les ressources en eau. Restaurer la qualité des eaux brutes des captages à l'échelle de leurs aires d'alimentation et favoriser les milieux humides, le bocage et leurs services écosystémiques sont des priorités pour assurer une eau de qualité. Dans l'Yonne, et plus particulièrement en Puisaye-Forterre, des métabolites de pesticides utilisés pour la culture du colza sont présents dans l'eau distribuée.

Détail de l'action :

3.5.1 Formaliser des partenariats pour tendre à une gestion durable de l'eau (compétence GEMAPI)

Les structures compétentes en matière GEMAPI sur le territoire de Puisaye-Forterre :

- Le Syndicat Mixte Yonne Beuvron
- Le Syndicat Mixte Yonne Médian
- La Communauté de communes Cœur de Loire
- EPAGE du Bassin de Loing

3.5.2 Projet de territoire sur la qualité de l'eau

Priorisation sur les aires d'alimentation de captage d'eau potable.

Fiche action n°5.1 du Contrat Local de Santé (CLS) de Puisaye-Forterre :

L'enjeu est d'engager une synergie d'acteurs sur le territoire, en vue d'améliorer la qualité des eaux captées et d'éviter leur dégradation. Il s'agit de créer un collectif autour du syndicat principal des eaux, de la DRAAF et de l'ARS en vue de la rédaction d'une feuille de route pour le développement de l'agroécologie sur le territoire de Puisaye-Forterre, avec un ciblage préférentiel sur des zones de captage. Cette feuille de route a vocation à recenser et promouvoir les dynamiques favorables du secteur (repérage des fermes dephy existantes, de fermes pilotes, d'agroécologie...) et les croiser avec les aires d'alimentation de captages. Elle devra également conduire à une analyse particulière sur les débouchés des productions et des filières.

En perspective, le projet vise, pour les années suivantes, la mise en œuvre d'actions concrètes favorisant les modifications de pratiques agricoles dans le cadre de nouvelles actions CLS.

La CCPF réalise un partenariat avec l'Université de Bourgogne et la SRPM afin que des étudiants identifient, à l'échelle d'une zone d'étude et aux échelles des espaces agricoles volontaires, pour les gestionnaires des espaces publics et privés, des pistes de gestion des ruissellements et écoulements permettant l'adaptation aux changements climatiques, en vue d'une meilleure résilience, d'une amélioration globale de la qualité des eaux de surface et souterraines.





- 3.5.3 Limiter les risques d'inondation et lutte contre l'érosion des sols en incitant les plantations de haies bocagères, la préservation et la restauration des milieux humides, lutte contre l'érosion, remise en prairies permanentes des pentes argileuses et sableuses et en favorisant les zones d'expansion des crues
 - Préservation et développement du réseau bocager
 - Préservation et restauration des milieux humides et de leurs services écosystémiques dont celui de zones d'expansion des crues
 - Favoriser le retour des prairies permanentes sur les pentes argileuses et sableuses
- 3.5.4 Développer, encourager la récupération d'eau de pluie et sensibiliser à l'utilisation de cette eau pour divers usages





Réf Cit'ergie	 1.1.3 Réaliser un diagnostic de vulnérabilité et définir un programme d'adaptation au changement climatique du territoire 3.3.2 Optimiser le potentiel énergétique des systèmes d'assainissement 3.3.3 Optimiser la gestion des eaux pluviales 3.3.4 Préserver la biodiversité du territoire et développer des espaces verts
Pilotage de l'action	 Communauté de communes de Puisaye-Forterre : pôle Aménagement du territoire, Direction Générale des Services (GEMAPI) Fédération des eaux de Puisaye-Forterre EPAGE du Bassin de Loing Syndicats mixtes Yonne Médian et Yonne Beuvron Propriétaires fonciers Université de Bourgogne SRPM
Les partenaires	DDT; Région BFC; Associations locales; Fédération des eaux; Conseils départementaux; Agence Régionale de Santé; EPAGE; syndicats mixtes; Chambres d'Agriculture; agriculteurs

Budg	et prévisionnel	Financements possibles
3.5.1	A déterminer	
3.5.2	A déterminer	
3.5.3	Aucun	Agence de l'eau / Agence Française pour la Biodiversité / <mark>Etat / FEADER</mark>
3.5.4	A déterminer	
Estimation ETP	0.3 ETP	

	Les indicateurs	
Indicateurs de suivi :	Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs :	Indicateurs carbone:
- Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire (microbiologie et paramètre physico-chimiques)		
 Nombre de réunions de pilotage par an Écriture de la feuille de route partagée 		
 Résultat de l'étude réalisé par les étudiants de Master 		
 Revue bibliographique territorialisée Nombre d'actions réalisées pour limiter les risques d'inondation 		
 Longueur des haies, nombre d'arbres Surface des milieux humides 		
 Surface des zones d'expansion de crue Surfaces en prairies permanentes 		
- Nombre d'installations installées		





	En cours	2020	2021	2022	2023	2024	2025
3.5.1							
3.5.2							
3.5.3							
3.5.4							





Orientation 3 : Préserver et valoriser nos ressources locales

Fiche action 3.6 : Mettre en œuvre des actions de prévention des déchets et accompagner des projets d'économie circulaire

Objectifs auxquels répond l'action









Contexte:

La croissance économique et démographique couplée aux progrès technologiques, l'évolution des modes de vie et des habitudes de consommation ont eu une incidence forte sur l'augmentation de la quantité de déchets produite par les ménages. La production d'ordures ménagères par français a ainsi doublé en quarante ans.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ». Le programme national de prévention des déchets 2014-2020 constitue, quant à lui, un levier pour la mise en œuvre d'actions concrètes de réduction des déchets, en vue de faire évoluer notre modèle économique et social vers un modèle plus durable.

La CCPF possède 9 déchetteries réparties sur l'ensemble du territoire et 1 centre d'enfouissement à Ronchères. 24 000 tonnes de déchets sont collectées chaque année, dont 60% sont valorisées et 40% enfouies. Les capacités de stockages de l'ISDND autorisées en 2015, 2020 et 2021 sont de 15 000 tonnes.

Détail de l'action :

3.6.1 Poursuivre les démarches de sensibilisation de réduction des déchets auprès des acteurs et usagers du territoire

Animations grand public et scolaire (éco délégués...), dispositif « Stop pub », encourager à boire l'eau du robinet...

3.6.2 Lutter contre le gaspillage alimentaire

Animations de sensibilisation, ateliers cuisine, mesures quantitatives en restauration collective, Gourmet Bags...

3.6.3 Communiquer sur l'interdiction de brûlage des déchets végétaux et promotion de solutions alternatives

Compostage individuel, mulching, location de broyeurs...

3.6.4 Expérimenter une action d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) sur le territoire

La CCPF compte en mars 2019 17 zones d'activités et 3 334 établissements. L'Écologie Industrielle Territoriale (EIT) est une démarche opérationnelle qui s'inspire des écosystèmes naturels, pour tendre vers une gestion optimale des matières et de l'énergie. Elle stimule les échanges de ressources (énergie, matières, co-produits...) entre entreprises. Ainsi, les déchets d'une entreprise peuvent devenir une ressource pour une autre activité. La collectivité souhaite réaliser une expérimentation d'EIT sur son territoire, sur une ou plusieurs zones d'activité.

3.6.5 Mettre en relation les collectivités, les entreprises, les artisans et les ressourceries du territoire





Réf Cit'ergie	 1.2.3 Définir et mettre en œuvre la stratégie de prévention et de gestion des déchets 3.3.3 Optimiser la gestion des eaux pluviales 6.3.1 Favoriser les activités économiques durables
Pilotage de l'action	- Communauté de communes de Puisaye-Forterre : pôle Aménagement du territoire et pôle Gestion des déchets
Les partenaires	- ADEME; Région BFC; CMA; CCI; Associations; Entreprises; Citoyens; Etablissements scolaires; Communes; Ressourceries

Budget	prévisionnel TTC	Financements possibles			
3.6.1	25 000 € par an				
3.6.2	2 000 € pour action Gourmet Bag				
3.6.3	10 000 € par an (achat composteurs)	Eco Emballage / LEADER / ADEME (COTEC)			
3.6.4	8 000 €				
3.6.5	A déterminer				
Estimation ETP	2.5 ETP				

Les indicateurs

<u>Indicateurs de suivi :</u>

- Production de déchets ménagers et assimilés (hors déblais et gravats) par habitant (kg.hab.an)
- Nombre d'animations/réunions réalisées
- Nombre de restaurants participant à l'opération Gourmet bag
- Nombre de restaurations collectives réalisant des mesures de gaspillage alimentaire
- Nombre de composteurs distribués
- Nombre d'entreprises participantes
- Nombre d'expérimentations menées auprès d'entreprises du territoire
- Nombre d'entreprises participant à cette expérimentation
- Part d'objets et de matériaux détournés pour le réemploi

État initial :

- 5 réunions pour les entreprises du territoire sur les économies d'énergie en partenariat avec la CCI de l'Yonne
- 7 zones d'activités, 3 334 établissements et 3 ressourceries sur le territoire

Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs:

EIT

- Organiser au moins 2 réunions pour les entreprises
- Expérimenter au moins 1 action d'EIT avec des entreprises du territoire

<u>Indicateurs carbone ⁶:</u>

Compostage: 1800 tonnes de compost produits en 2017, évite les émissions de 60tCO2e

238 356 m3 de biogaz captés : évite les émissions de 2 400 tCO2e par an

	En cours	2020	2021	2022	2023	2024	2025
3.6.1							
3.6.2							
3.6.3							
3.6.4							
3.6.5							

⁶ Diagnostic PCAET Puisaye-Forterre

50





Fiche action 4.1 : Étudier le potentiel renouvelable et définir le mix énergétique du territoire

Objectifs auxquels répond l'action









Contexte:

En 2018, la Cour des Comptes a livré un rapport sur le soutien aux énergies renouvelables montrant le décalage entre le soutien accordé au développement des EnR électriques (éolien et photovoltaïque en tête) par rapport aux EnR thermiques (bois, méthanisation, solaire thermique, géothermie...):

"La politique de soutien aux EnR s'articule principalement autour de deux leviers, celui des subventions et des avantages fiscaux, et celui de la taxation des énergies fossiles. Les EnR électriques bénéficient de subventions d'exploitation au travers d'obligations d'achat et de mécanismes de compensation, les EnR thermiques bénéficient de subventions d'investissement par le biais du fonds chaleur et les dispositifs fiscaux, le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) notamment, bénéficient aux particuliers pour l'achat d'équipements destinés à utiliser des EnR pour la production de chaleur ou de froid.

Les EnR électriques bénéficient de l'essentiel de ces dépenses publiques avec, en 2016, 4,4 Md€ contre 567 M€ pour les EnR thermiques. Ce dernier montant n'apparaît pas à la hauteur des besoins correspondant aux objectifs fixés et donc à la réalisation des engagements climatiques français. Ainsi, les EnR thermiques reçoivent aujourd'hui l'équivalent d'un dixième du volume de soutien public consacré aux EnR alors qu'elles représentent 60 % de la production nationale, hors transports."

Le développement des énergies renouvelables THERMIQUES est prioritaire devant celui des renouvelables ÉLECTRIQUES car les premiers remplacent majoritairement des énergies fossiles, ce qui n'est pas le cas des seconds.

En Puisaye-Forterre, le constat est le même, avec un développement important de l'éolien depuis 2012, tandis que le bois stagne et la méthanisation est quasi inexistante (2 sites recensés).

En 2017, 230 GWh d'énergie renouvelable ont été produits (bois des ménages inclus), dont 117 GWh électrique et 112 GWh thermique, soit 25 % des consommations totales du territoire en énergie finale.

Détail de l'action :

4.1.1 Etudier le potentiel d'énergies renouvelables du territoire

Étudier le potentiel renouvelable du territoire permettrait d'identifier les gisements de zones d'implantation d'énergies renouvelables sur le territoire (sites, proximité des réseaux...).

4.1.2 Pérenniser le poste de Chargé de mission Énergies renouvelables au sein de la CCPF





Réf Cit'ergie	 1.2.1 Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur 2.1.1 Mettre en place une comptabilité énergétique et des émissions de GES des bâtiments publics 6.1.2 Renforcer la coopération au sein de l'intercommunalité
Pilotage de l'action	- Communauté de communes de Puisaye-Forterre : pôle Aménagement du territoire et service patrimoine et moyens
Les partenaires	- Associations ; Chambres d'Agriculture ; Conseils Départementaux ; Région BFC ; SDEY ; SIEEEN ; ADEME

Budget	prévisionnel TTC	Financements possibles
4.1.1	40 000 €	
4.1.2	45 000 € par an (salaire chargé + frais de mission)	LEADER / ADEME / Région
Estimation ETP	1 ETP	

I	Les indicateurs	
Indicateurs de suivi : - Consommation finale d'énergies renouvelables du territoire - Taux de production EnR thermique (chaud et froid) sur le territoire	Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs :	Indicateurs carbone :

	En cours	2020	2021	2022	2023	2024	2025
4.1.1							
4.1.2							





Fiche action 4.2 : Soutenir le développement des énergies participatives et citoyennes

Objectifs auxquels répond l'action









Contexte:

En France, le développement des énergies renouvelables (ENR) n'est plus le domaine exclusif des entreprises nationales et internationales. La participation des acteurs locaux au développement des ENR peut s'inscrire en cohérence avec les politiques locales, voire peut déclencher des formes de collaborations innovantes. La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) est un levier à saisir pour les collectivités et les habitants, afin de répondre à l'objectif national de faire des énergies renouvelables un véritable vecteur économique national et territorial.

Détail de l'action :

4.2.1 Formaliser un partenariat avec une structure spécialisée dans la mobilisation des territoires et l'accompagnement de projets participatifs et citoyens d'énergies renouvelables

Lors des différents comités élargis organisés par la CCPF dans le cadre de l'élaboration du PCAET, une demande forte des citoyens est ressortie que la collectivité porte des projets participatifs et citoyens d'énergies renouvelables. Sur la thématique du photovoltaïque en particulier, la CCPF souhaite être accompagnée par des structures extérieures, que ce soit pour la mobilisation du territoire et l'émergence de projets citoyens et participatifs, mais également pour l'accompagnement de ces projets. La collectivité pourrait également apporter un soutien logistique et administratif aux projets (prêt de salle, temps agents, outils de communication...).





Réf	3.2.2 Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables pour la chaleur et le rafraîchissement
Cit'ergie	3.2.3 Augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire
Pilotage de l'action	- Communauté de communes de Puisaye-Forterre : pôle Aménagement du territoire
Les partenaires	- Associations ; Chambres d'Agriculture ; Conseils départementaux ; Le Varne ; CoopaWatt ; Citoyens ; Entreprises ; Communes

Budget prévisionnel		Financements possibles	
4.2.1	25 000 €	ADEME (COTEC)	
Estimation ETP	0.2 ETP	ADEME (COTEC)	

Les indicateurs				
Indicateurs de suivi :	Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs :	Indicateurs carbone :		
- Développement d'un partenariat avec une structure d'accompagnement des projets participatifs et citoyens d'énergies	- Organiser au moins 3 réunions pour les élus et/ou les citoyens			
renouvelables	 Accompagner au moins 1 groupe participatif et citoyen 			

	En cours	2020	2021	2022	2023	2024	2025
4.2.1							





Fiche action 4.3 : Développer le solaire thermique et/ou photovoltaïque

Objectifs auxquels répond l'action









Contexte:

Sur le territoire de Puisaye-Forterre, de nombreuses petites installations en solaire thermique sont présentes chez les particuliers. En 2017, la production énergétique est estimée à 0.6 GWh, soit moins d'1% de la production renouvelable totale. La surface du parc de Puisaye-Forterre est estimée à 1 700 m². Pour le solaire photovoltaïque, la production énergétique est de 2.2 GWh, soit 1 % de la production renouvelable totale.

Détail de l'action :

4.3.1 Étudier les potentiels photovoltaïques

L'énergie solaire photovoltaïque est désormais une énergie renouvelable qui s'est démocratisée. Le territoire bénéficie d'un potentiel indéniable à exploiter :

- Au niveau des toitures des bâtiments (logements, bâtiments tertiaires, bâtiments industriels, bâtiments agricoles)
- > Au niveau des friches ou anciennes décharges
- Au niveau des parkings et espaces de stationnement (ombrières solaires)

Néanmoins, cette filière pâtit de nombreux contre-exemples ou réalisations desservant le solaire : toiture mal orientées, problèmes d'étanchéité, critiques sur le recyclage des panneaux...

Il serait possible de faire un cadastre solaire sur le territoire de la collectivité (si possible en restant propriétaire des données, afin d'éviter les démarches abusives par les entreprises extérieures du territoire). Ce cadastre permettait de connaître le potentiel photovoltaïque de chaque toiture (< 600m²), proposerait aux utilisateurs une approche économique de leur projet et mettrait en relation les particuliers avec des professionnels sélectionnés (cahier des charges strict).

4.3.2 Soutenir et accompagner les initiatives participatives et citoyennes locales

- Mise à disposition de toitures,
- Prendre des participations via les SEM.

4.3.3 Sensibiliser les structures et les particuliers à l'installation de systèmes solaires thermiques (moquette solaire, panneaux...)

4.3.4 Encourager l'installation de panneaux photovoltaïque sur les bâtiments publics, sur des structures privées pour éviter la consommation foncière





Réf Cit'ergie	 1.2.1 Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur 3.2.2 Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables pour la chaleur et le rafraîchissement 6.5.1 Mobiliser la société civile en développant la concertation 6.5.4 Gérer ou soutenir les centres de conseil sur le climat, l'air et l'énergie à l'intention des acteurs privés
Pilotage de l'action	- Communauté de communes de Puisaye-Forterre : pôle Aménagement du territoire, service Patrimoine et moyens
Les partenaires	- Associations; Chambres d'Agriculture; Le Varne; Citoyens; Entreprises; Coopawatt; SIEEEN; SDEY; ENEDIS; Agriculteurs, ORECA

Budget prévisionnel TTC		Financements possibles
4.1.1	Environ 20 000 € pour effectuer un cadastre solaire et être propriétaire des données	
4.3.2	A déterminer	151557 (005
4.3.3	A déterminer	LEADER / CRE
4.3.4	A déterminer	
Estimation ETP	0.5 ETP	

	Les indicateurs				
Indicateurs de suivi :	État initial :	Indicateurs carbone:			
 Puissance photovoltaïque Production du solaire thermique sur le territoire Surface de production solaire totale Surface sur les bâtiments Surface hors bâtiment 	Solaire thermique: la surface du parc de Puisaye-Forterre est estimée à 1 700 m² Solaire photovoltaïque: pas de donnée exacte Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs: Avoir au moins 1 parc photovoltaïque 30 GWh en photovoltaïque et 20 GWh en thermique pour l'horizon 2050 soit une surface à mettre en œuvre par la Collectivité de 1900 m²/an en thermique et de 7000 m²/an en photovoltaïque				

	En cours	2020	2021	2022	2023	2024	2025
4.3.1							
4.3.2							
4.3.3							
4.3.4							





Fiche action 4.4 : Développer une filière bois énergie locale et durable

Objectifs auxquels répond l'action









Contexte:

Le territoire de la Puisaye-Forterre compte 4 042 ha de forêts communales et sectionales, et 44 300 ha de forêts privées. En parallèle, la Puisaye-Forterre compte 26 installations de chaufferies à plaquettes bois, qu'elles soient publiques ou privées. Des projets de chaufferies collectives publiques bois plaquettes et de réseaux de chaleur sont également à l'étude sur le territoire.

Depuis quelques années, la collectivité travaille à la structuration d'une filière bois énergie locale et durable. En ce sens, la collectivité a recruté en 2018 un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour accompagner la création d'une SCIC bois énergie. En 2020, cette étude s'orientait vers la création d'une SCIC vente de chaleur bois énergie. En 2019, un Chargé de mission Filière bois énergie a été recruté par la CCPF. Les missions relatives à ce poste seront reprises en 2020 par le Chargé de mission Énergies Renouvelables qui sera recruté.

Le développement de la filière bois-énergie se fera dans une logique de gestion raisonnée de la ressource en bois, notamment bocagère, en prenant en compte les enjeux liés à la biodiversité et aux continuités écologiques. Le développement des haies bocagères devra ainsi favoriser les continuités écologiques et améliorer la quantité et la qualité des habitats.

Détail de l'action :

4.4.1 Augmenter le nombre de chaufferies bois et de réseaux de chaleur sur le territoire

4.4.2 Gérer durablement la ressource en bois issue de la forêt et du bocage, et développer la production locale de plaquettes bois

- Favoriser la mise en place de plans de gestions durables de la ressource
- Maintenir les éléments boisés remarquables (arbres sénescents, trognes, etc.)
- Eviter les coupes rases conduisant à la rupture de continuités écologiques
- Prendre en compte les périodes de reproduction de la faune et la sensibilité des sols dans la mise en œuvre des interventions d'entretien et de récolte

4.4.3 Structurer la filière bois énergie locale par la création d'une SCIC

4.4.4 Développer une filière bois énergie locale et durable et promouvoir le stockage carbone

En ce qui concerne le résidentiel, le bois (essentiellement bois bûche) est la 1ère source de chauffage du territoire (utilisé comme chauffage principal dans 36 % des résidences principales du territoire, soit 5800 résidences). Viennent ensuite le fioul et le gaz en citerne, puis le chauffage électrique.

Ainsi, la collectivité souhaite aujourd'hui promouvoir le développement de chaufferies bois et de réseaux de chaleur auprès des communes et des particuliers. Cela pourra passer par l'organisation de réunions, de visites de chaufferies, de témoignage et la diffusion d'outils de communication...

La CCPF souhaite également, au-delà de la rénovation thermique des bâtiments, communiquer auprès des particuliers sur les conditions d'aides publiques permettant de remplacer leurs appareils de chauffage non performant par un mode de chauffage EnR, notamment le bois, ainsi que sur les bonnes pratiques du chauffage au bois. Cela pourra passer par la réalisation de flyers, la rédaction d'articles (site internet de la CCPF, bulletins communautaires...), l'organisation de réunions à destination du grand public...





Enfin, cette action comportera également un volet sur le stockage carbone, dont les objectifs seront d'apporter une information aux acteurs du territoire sur la nécessité et les avantages du stockage carbone, ainsi que d'encourager la construction bois et l'utilisation de matériaux biosourcés auprès des communes et des citoyens (visites, réunions...).





Réf Cit'ergie	 3.2.3 Augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire 6.4.2 Soutenir l'utilisation durable des forêts et des espaces boisés 6.5.2 Inciter les citoyens et les relais d'opinions à une consommation responsable, limiter l'emprise de la publicité
Pilotage de l'action	- Communauté de communes de Puisaye-Forterre : mission Energies renouvelables et mission Développement durable
Les partenaires	- SCIC ; Espace Info Énergie (EIE) ; URACOFOR ; FIBOIS ; SRPM ; CUMA ; communes

Budget prévisionnel		Financements possibles
4.4.1	1.5 € à 2 € TTC ? Coût d'une chaufferie bois ?	
4.4.2	A déterminer	LEADED / ADEME (COTEC at autra) / Dámian / Etat /
4.4.3	A déterminer	LEADER / ADEME (COTEC et autre) / Région / Etat / FEDER
4.4.4	7 000 €	
Estimation ETP	1 ETP	

Les indicateurs Indicateurs de suivi : État initial : <u>Indicateurs carbone:</u> - Nombre de chaufferies bois réalisées - 26 installations de chaufferies plaquettes bois (dont 7 publiques) - Nombre de réseaux de chaleur créés - Étude d'AMO commencée en 2018 sur la - GWh renouvelables produits création d'une SCIC Filière bois énergie - kWh d'énergie fossile substituée - TeqCo2 évitées Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs: - Taux de bois local dans l'approvisionnement des chaufferies bois - Organiser au moins 2 réunions pour les - M3 de plaquette forestière utilisée sur le élus territoire - Sensibiliser les élus d'au moins 20 - Volume de bois forestier vendu aux communes du territoire collectivités, aux entreprises et aux particuliers - Organiser au moins 1 action pour le grand public - Création de la SCIC - Organiser au moins 2 actions de - Communication sur le remplacement des communication sur le remplacement des appareils de chauffage non performants modes de chauffage non performants par - Suivi des sous-trames forestières et un mode EnR notamment le bois bocagères de la TVB Réaliser au moins 1 action de Nombre de plans de gestion sensibilisation sur les avantages de la construction bois

	En cours	2020	2021	2022	2023	2024	2025
4.4.1							
4.4.2							
4.4.3							
4.4.4							





Fiche action 4.5 : Agrandir ou créer des parcs éoliens

Objectifs auxquels répond l'action









Contexte:

L'énergie éolienne est une énergie renouvelable qui a de nombreux avantages : elle n'émet pas de gaz à effet de serre en phase de fonctionnement, elle est inépuisable et largement disponible en France, elle contribue à notre indépendance énergétique, elle crée des emplois et elle génère peu de déchets quand les éoliennes arrivent en fin de vie.

En 2017, sur le territoire de Puisaye-Forterre, l'éolien représente la moitié des productions d'énergies renouvelables avec 119 GWh produits. En octobre 2017, 5 nouvelles éoliennes ont été installées sur la commune de Dampierresous-Bouhy (58). Au total, 24 éoliennes sont présentes en Puisaye-Forterre, réparties sur six sites pour une puissance du parc de 60 MW.

Détail de l'action :

4.5.1 Agrandir les parcs éoliens existants ou en créer des nouveaux dans le cadre d'une démarche de développement soutenable

Les éoliennes possèdent des impacts reconnus sur la biodiversité (mortalité directe des oiseaux et chauves-souris par collision avec les pâles des éoliennes et par barotraumatisme, obstacles aux axes de déplacements dont les routes migratoires, fragmentation des territoires par la perte nette d'espaces de vie) qu'il est indispensable de prendre en compte :

- Favoriser la densification des parcs existants au détriment de la création de nouveaux.
- Eviter le développement de parcs dans ou à proximité de boisements et sur les routes migratoires.
- Prendre en compte les effets cumulatifs des parcs.

La création de parc éoliens se fera dans la mesure du possible en participatif.

4.5.2 Maîtriser le foncier des projets éoliens potentiels





Réf Cit'ergie	3.2.3 Augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire
Pilotage de l'action	- Communauté de communes de Puisaye-Forterre : mission Développement durable - Communes
Les partenaires	- Le Varne ; Citoyens ; Associations ; DREAL ; DDT

Budget prévisionnel TTC		Financements possibles
4.5.1	Prix d'une éolienne : 32 500 € ⁷	
4.5.2	A déterminer	ADEME / FACE (Fond d'Amortissement des Charges d'Electrification)
Estimation ETP	0.1 ETP	

	Les indicateurs					
Indicateurs de suivi :	<u>État initial :</u>	Indicateurs carbone:				
 Production mWh/an éolienne sur le territoire Part de la production issue d'initiatives participatives Nombre de mâts installés 	24 éoliennes sont présentes sur le territoire de Puisaye-Forterre Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs :	Pour chaque kWh éolien produit, les gains varient de 500 et 600g CO2/kWh selon les années ⁸				
 Localisation des projets de parcs éoliens réalisés, en cours, 	Objectif de 60 GWh à l'horizon 2050 soit 7 mâts à installer					
avortés, etc.	(60 GWh / 365j / 24h / 20% = 0.034 GW 34 MW / 5 MW = 7 mâts)					

	En cours	2020	2021	2022	2023	2024	2025
4.5.1							
4.5.2							

Selon l'ADEME
 Étude sur la filière éolienne française : bilan, prospective, stratégie » ADEME, 2017





Fiche action 4.6 : Développer la filière méthanisation

Objectifs auxquels répond l'action









Contexte:

La méthanisation permet la production d'énergie selon plusieurs modes de valorisation (électricité, chaleur, biogaz, bioGNV). Le territoire dispose de nombreuses exploitations agricoles qui pourraient être une source d'intrants disponible.

Pour estimer le potentiel d'énergie issue du biogaz, il doit être pris en compte les biodéchets issus :

- Des cultures.
- Des EHPAD (biodéchets et huiles alimentaires usagées),
- De la restauration des écoles, des collèges et des lycées (biodéchets et huiles alimentaires usagées),
- Des industries agro-alimentaires (IAA),
- Des déchets verts,
- Des ménages (FFOM : Fraction Fermentescibles des Ordures Ménagères),
- Des stations d'épuration des eaux usées (STEU).

En 2018, une unité de méthanisation est en service sur le territoire de Puisaye-Forterre. Une exploitation située à Saint-Fargeau, membre du GAEC des Baillys a installé une unité de méthanisation d'une puissance de 190 kW (moteur de cogénération) avec une capacité de valorisation de 6 300 tonnes de biomasse par an (4000 tonnes de fumier, 1500 tonnes d'ensilage d'herbe et 800 tonnes de purin). L'installation en fonctionnement depuis l'automne 2013 produit 750 000 m3 de biogaz, permettant d'injecter sur le réseau 1 500 MWh électriques et 1 600 à 2 000 MWh thermiques par an. L'investissement global a été de 1 600 000 € dont 29 % a été couvert par des subventions.

Détail de l'action :

4.6.1 Réaliser ou soutenir l'élaboration d'une étude de faisabilité d'un projet de méthanisation sur le territoire

4.6.2 Formaliser un partenariat pour l'accompagnement technique des agriculteurs pour le développement de projets de méthanisation

Cette sous-action comprend également un accompagnement pour l'installation de petits méthaniseurs. L'accompagnement pourra se faire dans le montage des projets, la production d'un guide sur les nouvelles normes, le développement de production du biogaz.





Réf Cit'ergie	 1.2.1 Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur 3.2.3 Augmenter la production d'électricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire 3.3.5 Valoriser les déchets résiduels et les biodéchets 6.4.1 Soutenir une agriculture et une alimentation plus durable
Pilotage de l'action	 Communauté de communes de Puisaye-Forterre : pôle Aménagement du territoire Communes Chambres d'agriculture
Les partenaires	- Associations ; Agriculteurs ; Chambres d'agriculture ;

Budget	prévisionnel TTC	Financements possibles
4.6.1	Entre 5 000 et 10 000 €	
4.6.2	A déterminer	LEADER / ADEME
Estimation ETP	0.2 ETP	

Les indicateurs					
Indicateurs de suivi :	<u>État initial :</u>	Indicateurs carbone :			
- Nombre d'unités de méthanisation agricoles créées	2 unités de méthanisation	Une unité d'une puissance de 190 kW permet une baisse de			
GWh renouvelables produitsNombre d'installations réalisées	Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs :	1000 teqCO2 ⁹			
- Nombre d'exploitations agricoles impliquées	soit ? méthaniseur à installer				
- Quantité d'intrants (NPK) économisé	(30 GWh / 365j / 24h / ? % = ? GW ? MW / ? MW = ? méthaniseur)				

	En cours	2020	2021	2022	2023	2024	2025
4.6.1							
4.6.2							

63

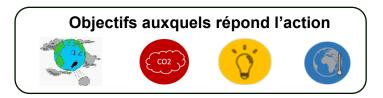
⁹ Diagnostic Puisaye-Forterre





Orientation 5 : Mobiliser et impliquer les acteurs du territoire

Fiche action 5.1 : Favoriser la maîtrise de l'énergie auprès des entreprises, des commerçants et des artisans du territoire



Contexte:

L'industrie et l'artisanat de production contribuent à une consommation substantielle d'énergie : un quart de la consommation finale nationale d'énergie, un tiers de la consommation d'électricité. Cette consommation induit des émissions importantes de gaz à effet de serre, une dépendance énergétique et des charges toujours plus conséquentes pour les industriels.

La maîtrise des consommations et l'amélioration de l'efficacité énergétique dans les entreprises représentent donc des enjeux majeurs, tant sur les problématiques environnementales que pour des aspects de compétitivité.

Détail de l'action :

5.1.1 Imaginer un partenariat avec les CCI et CMA pour accompagner les entreprises, les commercants et les artisans à la maîtrise de l'énergie

- ➤ Réalisation de diagnostics à portée environnementale Le diagnostic permet à l'entreprise de mieux connaître son impact environnemental (eau, déchets, air, bruit, énergie…), analyser sa situation vis-à-vis de la réglementation et mettre en place des actions d'amélioration.
- ➤ Des opérations « TPE & PME gagnantes à tous les coûts » L'opération « TPE & PME gagnantes à tous les coûts » permet aux entreprises de s'engager dans une démarche volontaire de 12 mois pendant lesquels elles bénéficient d'un accompagnement personnalisé pour réaliser rapidement des économies durables, en réduisant leurs pertes en énergie, matière, déchets et eau.
- Les premiers accompagnements montrent qu'en moyenne, il est possible de générer :
 - + 180 €/an d'économies par salarié dans 80 % des entreprises
 - + 300 €/an d'économies par salarié dans 60 % des entreprises
 - Démarche « Eco Défis des commerçants et artisans »

Les défis proposés permettent de réaliser des actions concrètes pour la réduction des déchets, la mise en conformité et l'acquisition de comportements plus respectueux de l'environnement, non seulement par les professionnels, mais aussi par les consommateurs.

Cela peut se traduire par des actions menées sur la réduction des suremballages livrés par les fournisseurs, la réparation, le réemploi et la réutilisation des produits considérés comme déchets, la suppression de la distribution de sacs à usage unique, la mise en place de point de collecte ; ainsi que la mise en place du tri des déchets recyclables, des déchets d'équipements électriques et électroniques et des déchets spéciaux. En tout, c'est entre 20 et 30 défis possibles à relever parmi 5 thématiques : déchets, énergie, transports, écoproduits, eau.





Réf Cit'ergie	6.3.1 Favoriser les activités économiques durables
Pilotage de l'action	- Communauté de communes de Puisaye-Forterre : mission Développement durable et pôle Gestion des déchets
Les partenaires	- Chambres des Métiers et de l'Artisanat ; Chambres de Commerce et de l'Industrie ; Réseau T2E

Budget prévisionnel		Financements possibles
5.1.1	A déterminer	ADEME / LEADER
Estimation ETP	0.2 ETP	ADEIVIE / LEADER

Les indicateurs					
Indicateurs de suivi :	Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs:	Indicateurs carbone :			
- Nombre d'entreprises, artisans, commerçants accompagnés		En 2017, sur 49 entreprises dont Yara, Quo Vadis, Botanic et SPIT, 9 000 teqCO2 ont été économisés ¹⁰			

	En cours	2020	2021	2022	2023	2024	2025
5.1.1							

_

 $^{^{\}rm 10}$ ADEME, « TPE & PME, gagnantes sur tous les coûts »





Orientation 5 : Mobiliser et impliquer les acteurs du territoire

Fiche action 5.2 : Animer et accompagner le changement de comportement auprès des différents acteurs du territoire et du grand public

Objectifs auxquels répond l'action









Contexte:

Depuis plusieurs années, la CCPF est impliquée dans des programmes d'animation, de communication et de sensibilisation auprès de différents publics (professionnels, habitants, jeunes...) du territoire, afin qu'ils soient acteurs des changements de comportements.

Sur la période 2015-2018, avec l'embauche d'un animateur dédié, le programme d'animations TEPOS a permis de faire un maximum d'animations à destination des acteurs cibles du territoire (les élus, les agents, les professionnels, les habitants, les jeunes...), et de développer un maximum de partenariats permettant une expertise complémentaire sur chacune des animations. Ce type d'actions se poursuivra pour partie au travers du COTEC (Contrat d'Objectifs Territoire Energie Climat) conventionné pour la période 2019-2021 avec l'ADEME.

Détail de l'action :

5.2.1 Organiser des animations de « sensibilisation au changement de comportement » auprès de l'ensemble des acteurs du territoire

Ces actions peuvent être diverses : organisation d'un éco-loto, d'un ciné débat, tenue de stands lors d'évènements pour valoriser les projets de la CCPF et sensibiliser à la transition énergétique (ex : essai de vélos à assistance électrique), organisation d'évènements festifs...

De 2015 à 2019, la Communauté de communes de Puisaye-Forterre a mis en place un programme pédagogique appelé « Mon école TEPOSienne » pour la sensibilisation des écoles candidates aux énergies renouvelables.

Par la suite, la Communauté de communes a décidé de faire évoluer ce programme au profit d'un nouveau projet intitulé « Village Avenir de Puisaye-Forterre » élaboré en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Ce projet est proposé à l'ensemble des écoles du territoire qui intéressées doivent faire le choix d'une thématique de travail parmi 8 thématiques proposées : 1. Économie circulaire / 2. Alimentation / 3. Habitat / 4. Produits d'entretien et d'Hygiènes / 5. Mobilité / 6. Eau / 7. Biodiversité / 8. Énergies renouvelables.

Quatre animations sont proposées par la Collectivité durant l'année scolaire en contrepartie d'un stand tenu par les élèves lors d'un évènement festif, organisé par la Communauté de communes.

5.2.2 Poursuivre la démarche Label Vie (ex Ecolo crèche) auprès des structures volontaires

Suite à la labellisation Écolo Crèche® de 4 crèches de notre territoire en 2018, il s'agira de poursuivre la démarche auprès des autres crèches volontaires, afin qu'elles obtiennent la labellisation en 2020. Par la suite, il s'agira de continuer l'accompagnement des crèches labellisées, dans un objectif d'amélioration continue.

5.2.3 Accompagner des structures volontaires à l'utilisation de produits ménagers respectueux de la santé et de l'environnement

En particulier, une formation et/ou un accompagnement des agents d'entretien des structures du territoire volontaires (EHPAD, collectivités, établissements scolaires, centres de loisirs...) à l'utilisation de produits ménagers respectueux de la santé et de l'environnement (dont la ressource en eau) pourra être organisée (en lien avec la démarche Écolo Crèche® / Label Vie®).





5.2.4 Mettre en œuvre une démarche intergénérationnelle de transition énergétique entre les EHPAD, les établissements enfance et jeunesse

La collectivité souhaite construire un projet de démarche intégrée à destination des 15 EHPAD du territoire, sur les thématiques de la transition énergétique : réduction des consommations (énergie, eau...), réduction des déchets, santé environnementale, mobilité, économie circulaire...

Cette démarche permettrait en outre de mettre en œuvre une démarche intergénérationnelle de transition énergétique entre les EHPAD et les établissements petite enfance, enfance et jeunesse du territoire (crèches, centres de loisirs, établissements scolaires...), notamment ceux déjà sensibilisés sur cette thématique grâce aux animations réalisées les années précédentes.

Plusieurs actions diverses pourraient être réalisées dans le cadre de cette démarche intégrée (formations, groupements de commande, visites entre établissements, suivi des consommations...).

5.2.5 Encourager la mise en place de bonnes pratiques environnementales

- Objectif zéro phyto,
- > Refuges chauves-souris, refuges LPO,
- Installation de ruches,
- Développement de l'éco-pâturage,
- **>** ...

5.2.6 Lancer des concours afin d'inciter les changements de comportement

- Maison éco-fleuries,
- Potagers écoresponsables,
- **>** ...

5.2.7 Ouvrir un centre œuvrant pour une meilleure prise en compte du développement durable

Cela peut être un Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE). C'est une association labellisée qui agit dans des domaines d'activité en faveur du développement durable.

Les associations labellisées et organisées sont en réseau, les CPIE agissent pour que les questions environnementales soient prises en compte dans les décisions, les projets et les comportements (collectivités, associations, entreprises, individus).

Tous les CPIE ont deux grandes missions en faveur du développement durable des territoires :

- Être force de proposition et accompagner les acteurs (collectivités, associations, entreprises) pour concevoir et mettre en œuvre leurs projets environnementaux,
- Réaliser des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement pour tous les publics.

Les CPIE partagent les mêmes valeurs : humanisme, promotion de la citoyenneté et respect de la démarche scientifique et sont engagés dans une charte nationale. Les CPIE réunissent des bénévoles et une équipe salariée au service de leur projet associatif. Chaque CPIE agit sur un territoire cohérent d'intervention, dont il connaît les enjeux environnementaux, socio-économiques et culturels. Il coopère avec tous les acteurs, publics ou privés, concernés par l'environnement et le développement durable.

L'association SRPM, située sur notre territoire, souhaite devenir un CPIE.





Réf Cit'ergie	 6.1.1 Développer une stratégie partenariale multi-niveaux 6.1.3 Développer un plan de communication pour chaque cible du territoire 6.5.2 Inciter les citoyens et les relais d'opinions à une consommation responsable, limiter l'emprise de la publicité 6.5.3 Développer des actions d'éducation et de sensibilisation dans les établissements scolaires
	et centres de petite enfance 6.5.4 Gérer ou soutenir les centres de conseil sur le climat, l'air et l'énergie à l'intention des acteurs privés
Pilotage de l'action	 Communauté de communes de Puisaye-Forterre : pôle Aménagement du territoire, pôle Gestion des déchets, pôle Enfance et jeunesse Associations (sous action 5.2.7)
Les partenaires	- Chambres des Métiers et de l'Artisanat ; Chambres de Commerce et d'Industrie ; Particuliers ; Protection Maternelle et Infantile ; Caisse d'Allocations Familiales ; Crèches du territoire ; Mission locale ; Maison Familiale Rurale ; EHPAD ; Agence Régionale de Santé ; Réseau CPIE ; Associations ; Entreprises, Artisans, Communes

Budget prévisionnel		Financements possibles
5.2.1	6 000 €	
5.2.2	12 000 €	
5.2.3	5 000 €	
5.2.4	14 000 €	ADEME (COTEC) / LEADER / Conseils
5.2.5	A déterminer	Départementaux
5.2.6	A déterminer	
5.2.7	A déterminer	
Estimation ETP	1 ETP	

L	Les indicateurs				
Indicateurs de suivi :	État initial :	Indicateurs carbone			
- Nombre de manifestations/actions annuelles sur le climat, l'air et l'énergie	- 4 crèches labellisées « Écolo Crèche » en 2018				
 Nombre de personnes sensibilisées/engagées Nombre de classes/élèves sensibilisés 	- 261 élèves et 11 professeurs sensibilisés via « Mon école				
 Nombre de formations réalisées Nombre de structures engagées dans la démarche Nombre de structures labellisées Nombre d'EHPAD participant au projet 	TEPOSienne » - 15 EPHAD sur le territoire				
	- Diverses animations et formations dans le cadre du programme TEPOS (éco-loto, ciné débat)				
- Gains générés (énergie, déchets, flux) - Gains en termes de santé environnement	Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs :				
 Nombre de collectivités en Zéro Phyto Nombre de refuges chauves-souris Nombre de refuges LPO 	- Réaliser au moins 3 manifestations par an				
- Nombre de ruches installées	Réaliser au moins 2 formations par anLabellisation de 8 crèches sur le				





- Nombre de communes adhérentes à des dispositifs tels que « Villes et villages étoilés »
- Nombre de familles engagées par action
- Ouverture CPIE

territoire et accompagnement des crèches labellisées dans un objectif d'amélioration continue

 Sensibiliser au moins 80 élèves par année scolaire via le programme « Village Avenir de Puisaye-Forterre »

EPHAD

- Intégrer au moins 3 EHPAD à la démarche
- Créer 1 groupe projet intégré au sein de la CCPF
- Intégrer dans la démarche des établissements petite enfance, enfance, jeunesse

	En cours	2020	2021	2022	2023	2024	2025
5.2.1							
5.2.2							
5.2.3							
5.2.4							
5.2.5							
5.2.6							
5.2.7							





Orientation 5 : Mobiliser et impliquer les acteurs du territoire

Fiche action 5.3 : Favoriser l'organisation de démarches de mobilisation citoyenne



Contexte:

La mobilisation citoyenne est identifiée comme la clé pour appuyer la transition vers un développement durable. La mobilisation citoyenne ne peut être l'unique solution, mais une des clés pour soutenir les structures faisant du plaidoyer, encourager les porteurs d'initiatives, voter ou s'engager pour les projets solidaires, consommer de manière responsable, sensibiliser et partager les valeurs qui mèneront à un développement durable...

Détail de l'action :

5.3.1 Favoriser le développement de lieux d'échanges en incitant au changement de nos modes de consommation

- Ateliers de réparation type « Repair café »,
- > Repair vélo,
- Ressourceries, recycleries,
- Autoconsommation alimentaire.





Réf Cit'ergie	6.5.1 Mobiliser la société civile en développant la concertation
Pilotage de l'action	- Associations dont l'objet est en relation avec la thématique - Association La Californie
Les partenaires	- Communauté de communes de Puisaye-Forterre ; citoyens ; communes ; Café associatif "Chez Man Jeanne et Petit Pierre"

Budget prévisionnel		Financements possibles
5.3.1	Aucun	LEADER
Estimation ETP	0.1 ETP	LEADER

Les indicateurs					
Indicateurs de suivi :	État initial :	Indicateurs carbone :			
- Nombre de lieux d'échanges existant sur le territoire	Recyclerie de Toucy Recyclerie de St Amand GEO Trouve Tout Charny Orée de Puisaye				
	Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs :				

	En cours	2020	2021	2022	2023	2024	2025
5.3.1							





Orientation 5 : Mobiliser et impliquer les acteurs du territoire

Fiche action 5.4 : Promouvoir et développer le tourisme durable

Objectifs auxquels répond l'action









Contexte:

En Puisaye-Forterre, le nombre total de nuitées était de 102 000 de novembre 2016 à décembre 2017, et de 188 611 pour l'année 2018 (tous visiteurs et hébergements confondus). 32 521 personnes françaises et 3 538 personnes étrangères sont venues demander des informations aux différents guichets de l'Office de Tourisme de Puisaye-Forterre (7 bureaux d'accueil sur le territoire). La capacité d'hébergement est en 2019 de 5 140. Enfin, il existe sur le territoire 1 base de loisirs.

Développer le tourisme durable permettrait aux professionnels du tourisme de se démarquer et d'offrir un service de qualité correspondant aux attentes des visiteurs. Certains touristes, sensibles aux enjeux du développement durable, choisiront de séjourner sur le territoire plutôt qu'ailleurs en découvrant l'engagement de notre collectivité sur cette thématique.

Détail de l'action :

5.1.1 Inciter les prestataires à se lancer dans le tourisme durable

La CCPF souhaite générer des actions en faveur du tourisme durable, en partenariat avec l'Office de Tourisme. Cela peut prendre plusieurs formes : inciter les hébergeurs du territoire à se lancer dans le tourisme durable via la promotion d'un écolabel, informer sur les aides existantes concernant le tourisme durable (matériel d'économie d'énergie...), développer une offre de mobilité durable à destination des visiteurs, organiser des visites d'hébergements de tourisme durable...

Ces actions pourront également prendre la forme de revente de paniers de produits locaux à destination des visiteurs, d'animations de sensibilisation à destination notamment des touristes (ex : Fantastic Picnic), d'animations autour de la mobilité durable (ex : mise à disposition de VAE à destination des hébergeurs et/ou des visiteurs) ...).





Réf Cit'ergie	6.3.2 Développer un tourisme durable
Pilotage de l'action	- Communauté de communes de Puisaye-Forterre : pôle Aménagement du territoire et pôle Gestion des déchets
Les partenaires	- Office de Tourisme ; CCI ; acteurs touristiques

Budg	et prévisionnel	Financements possibles
5.4.1	5 000 €	ADEME (COTEC) / LEADER
Estimation ETP	0.4 ETP	ADEIVIE (COTEC) / LEADER

Les indicateurs					
Indicateurs de suivi :	Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs :	Indicateurs carbone :			
 Nombre de réunions réalisées à destination des professionnels du tourisme Nombre de professionnels participant Nombre de manifestations réalisées Nombre de participants à ces manifestations 	Organiser au moins 2 réunions pour les professionnels du tourisme Organiser au moins 2 manifestations pour le grand public (habitants du territoire et visiteurs)				

	En cours	2020	2021	2022	2023	2024	2025
5.4.1							





Orientation 6 : Être une collectivité exemplaire

Fiche action 6.1 : S'engager dans une démarche de transition énergétique et tenir les objectifs fixés











Contexte:

Afin de mener à bien le programme d'actions Climat Air Énergie de la collectivité, une animation dédiée, un suivi régulier, une communication adaptée et une évaluation sont nécessaires.

Deux agents de la CCPF, la Chargée de projets Développement durable (DD) et l'Animatrice Climat Air Énergie (CAE), se consacreront en binôme à ces missions, en lien avec la Chef du service Politiques contractuelles et partenariats.

L'Animatrice Climat Air Énergie se consacrera plus spécifiquement à la mise en œuvre, à l'animation, au suivi et au bilan du COTEC (Contrat d'Objectifs Territoire Énergie Climat) contractualisé avec l'ADEME pour la période 2019-2021.

La Chargée de projets Développement durable se consacrera à la mise en œuvre, à l'animation (le cas échéant), au suivi et à l'évaluation du programme d'actions Climat Air Énergie dans son ensemble (programme commun PCAET/Cit'ergie), dont une partie des actions seront financées dans le cadre de ce COTEC. Elle veillera également à la coordination entre le PCAET, Cit'ergie et le COTEC. Son poste est, pour l'année 2019, financé par la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du Contrat de territoire de Puisaye-Forterre.

D'autres agents de la CCPF seront également impliqués dans l'animation, le suivi et l'évaluation de la politique Climat Air Énergie du territoire, en lien avec la Chargée de projets Développement durable et l'Animatrice Climat Air Énergie (Chargée de mission Habitat, Chargée de mission Urbanisme, Chargé de mission Filière bois énergie, Conseiller en Énergie Partagé, Chef du service Patrimoine et moyens, Chef du service Collecte/communication aux usagers du Pôle Gestion des déchets, Chargé de mission Développement économique, Chargée de mission Tourisme et Culture, Coordinateur petite enfance, Chargée de mission Santé -CLS, Chargée de communication...).

Détail de l'action :

6.1.1 S'engager dans une démarche de transition énergétique au travers de différents programmes

La collectivité est engagée dans diverses démarches sur la transition énergétique :

- > Démarche TEPOS.
- Démarche Cit'ergie (labellisation niveau Cap Cit'ergie en juin 2019).

6.1.2 Contractualiser ou créer des budgets thématiques autour de la transition énergétique

La collectivité a contractualisé différents budgets autour de la transition énergétique :

- Contrat de territoire.
- Programme Leader,
- Contrat d'Objectif Territorial Énergie Climat.

Il s'agira également d'utiliser les recettes liées aux énergies renouvelables pour financer des actions de développement durable.





6.1.3 Adopter une charte graphique commune aux actions de transition énergétique et la diffuser auprès des structures

6.1.4 Eco-conditionnaliser les subventions versées aux associations ou aux structures du territoire

Prise en compte des enjeux environnementaux (biodiversité, ressource en eau, etc.)

6.1.5 Faire vivre la démarche Climat Air Énergie du territoire

- Réunir régulièrement le comité de pilotage, le comité technique et le comité élargi,
- > Organiser des voyages d'études pour un partage d'expérience et une amélioration des pratiques,
- > Coopérer / concerter / échanger avec les communes du territoire sur la transition énergétique,
- > Suivre les résultats et la planification annuelle à travers la démarche Cit'ergie.

La collectivité souhaite également valoriser les actions réalisées dans le cadre de sa politique Climat Air Énergie, au moyen de son site internet, de sa page Facebook, de son bulletin communautaire et des bulletins communaux, ainsi qu'à travers la rédaction d'un catalogue des actions de la collectivité et du territoire.





Réf Cit'ergie	 1.1.1 Définir la vision, les objectifs et la stratégie Climat-Air-Energie 5.1.1 Organiser les ressources humaines pour mener la politique climat-air-énergie 5.1.4 Suivre l'avancement et évaluer régulièrement la politique climat-air-énergie 5.2.1 Financer et budgéter la politique Climat Air Énergie 6.1.3 Développer un plan de communication pour chaque cible du territoire 6.5.2 Inciter les citoyens et les relais d'opinions à une consommation responsable, limiter l'emprise de la publicité 	
Pilotage de l'action	- Communauté de communes de Puisaye-Forterre	
Les partenaires	- DREAL ; DDT ; Conseils Départementaux ; Région BFC ; ADEME ; Fonds Européens ;	

	Budget prévisionnel	Financements possibles
6.1.1	Cit'ergie : coût du bureau d'étude 15 000 €	
6.1.2	Contrat de territoire 2018-2020 : 1 250 000 € Programme Leader : 2 068 500 € COTEC : 170 065 €	ADEME (OW) :) / ADEME (OOTEO) / LEADED /
6.1.3	A déterminer	ADEME (Cit'ergie) / ADEME (COTEC) / LEADER / Contrat de Territoire / Région BFC
6.1.4	A déterminer	_
6.1.5	9 000 €	
Estimation ETP	2 ETP	

	Les indicateurs	
Indicateurs de suivi : - Nombre de démarches engagées - Part du budget de la collectivité consacrée à des actions de transition énergétique - Part d'ETP de la collectivité dédiée à la mise en œuvre de la politique climat air énergie - Budget associé à la politique climat air énergie (euros/hab.an) - Année de mise en œuvre de la charte - Nombre de subventions écoconditionnalisées - Mise en œuvre et suivi des actions - Avancement Cit'ergie - Nombre de rencontres par comité / an	État initial: - Labellisation « Cap Cit'ergie » en juin 2019 - COTEC: période 2019-2021 - Contrat de territoire: 2018-2020 - LEADER: 2014-2020 (possibilité d'engager des projets jusqu'à 2022) Objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs: - Labellisation niveau « Cit'ergie » avec un objectif de 55 % - Rédiger au moins 5 articles sur la thématique ou les actions réalisées dans le cadre de la politique Climat Air Énergie du territoire - Contractualiser de nouveaux contrats	Indicateurs carbone:

	En cours	2020	2021	2022	2023	2024	2025
6.1.1							
6.1.2							
6.1.3							
6.1.4							
6.1.5							





Orientation 6 : Être une collectivité exemplaire

Fiche action 6.2 : Intégrer des exigences du PCAET dans les documents de planification

Objectifs auxquels répond l'action









Contexte:

L'urbanisme est l'un des domaines majeurs des Communautés de communes, il s'agit de mettre en place des documents d'urbanisme (SCOT, PLUi, PLU, POS, SPR) et d'y apporter les modifications en fonction de l'évolution du territoire. Les spécificités territoriales sont la base d'un urbanisme durable alliant qualité de vie, préservation du foncier et maintien de la vitalité du territoire.

La compétence urbanisme ne prend pas seulement en compte la création et la modification des documents, la CCPF se charge aussi de l'instruction du droit des sols (permis de construire, certificats d'urbanisme...) pour les communes adhérant à ce service.

Détail de l'action :

- 6.2.1 Mettre en cohérence les documents d'urbanisme avec la politique Climat Air Energie du territoire
 - Faciliter la préemption de terrains pour permettre le développement d'énergie et faciliter la mise en place de projets énergétiques participatifs,
 - > Associer les agents en lien avec la transition énergétique dans les réflexions et groupes de travail.
- 6.2.2 Concevoir des quartiers durables et inciter les aménageurs à s'orienter vers un urbanisme durable, économe en énergie pour les habitants
- 6.2.3 Intégrer des dispositions permettant la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique et de développement d'énergies renouvelables (ENR) dans les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)
- 6.2.4 Élaborer des outils de communication en lien avec l'urbanisme durable
 - Création de supports techniques à destination des habitants sur les PLU / PLUi et les bonnes pratiques à développer
 - Sessions de formations et de sensibilisation des élus et agents des communes





Réf Cit'ergie	 1.3.1 Utiliser les documents d'urbanisme pour assurer la mise en œuvre des objectifs climat-airénergie et lutter contre l'artificialisation des sols 1.3.2 Transcrire les enjeux climat-air-énergie dans les opérations d'aménagement 5.1.3 Former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques Climat Air Energie
Pilotage de l'action	- Communauté de communes de Puisaye-Forterre : service Urbanisme
Les partenaires	- DREAL ; DDT ; Conseils Départementaux ; Région BFC ; ADEME ; Fonds Européens ;

Budg	et prévisionnel	Financements possibles
6.2.1	A déterminer	
6.2.2	A déterminer	
6.2.3	Inclus dans le marché SPR	Région BFC / DGD / LEADER
6.2.4	Cout d'un intervenant extérieur + Coût supports de communication	1.03.0.1. D. 0 / DOD / EL/(DLIC
Estimation ETP	1 ETP	

Les indicateurs						
Indicateurs de suivi : - Part des projets d'aménagement qui ont mis en œuvre les prescriptions de critères énergétiques - Nombre d'AOP incitant la conception bioclimatique - Nombre de réunions organisées - Nombre de quartiers durables créés - Nombre de SPR prenant en compte des mesures d'efficacité énergétique et de développement d'ENR - Nombre de supports techniques réalisés - Nombre d'acteurs formés		Indicateurs carbone:				

	En cours	2020	2021	2022	2023	2024	2025
6.2.1							
6.2.2							
6.2.3							
6.2.4							





Orientation 6 : Être une collectivité exemplaire

Fiche action 6.3 : Développer la culture Climat Air Énergie auprès des élus et agents des communes et de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre











Contexte:

La collectivité souhaite acculturer les élus et agents de la CCPF et des communes aux thématiques et enjeux de la transition énergétique, afin notamment de les impliquer dans la démarche Climat Air Énergie de la collectivité.

Détail de l'action :

6.3.1 Acculturer les élus et les agents à la démarche

Pour les élus, cela pourra passer par la proposition de formations, de voyages d'étude, de réunions d'information, la distribution d'outils ressources (exemple : guide « L'élu, l'énergie et le climat » réalisé par Amorce). Il s'agira également de réunir régulièrement le Comité de pilotage Climat Air Énergie, ainsi que le Conseil des maires ou le Conseil communautaire pour des interventions ciblées sur cette thématique.

Pour les agents, cela pourra passer par l'organisation de réunions de sensibilisation ou d'information, d'éco-défis ou de challenges, par la proposition de formations (exemple : formation à l'éco-conduite). Celles-ci ne seront pas forcément en lien direct avec les missions de l'agent, l'objectif étant que les agents s'approprient les enjeux de la transition énergétique, afin de les intégrer dans leurs propres missions et dans leur quotidien. De plus, le Comité technique Climat Air Énergie sera réuni régulièrement.

En ce qui concerne l'organisation de formations, il est à noter qu'une formation « intra » d'une journée peut être organisée avec l'ADEME, à destination des agents et des élus, sur les enjeux du PCAET. Celle-ci serait à co-construire avec l'ADEME.

6.3.2 Éco responsabiliser les pratiques des agents

Une charte d'engagement sur la transition énergétique pourra être proposée aux structures du territoire (proposer du télétravail, optimiser l'usage du matériel, intégrer des clauses environnementales dans les marchés publics...).

6.3.3 Développer une flotte de véhicules moins consommatrice et encourager les agents à se déplacer autrement

Pour la flotte de véhicules :

- Suivi de consommation
- Achat de véhicules électriques

Pour les agents :

- > PDE au sein de la collectivité
- > Formation éco conduite
- Système incitatif





Réf Cit'ergie	 5.1.2 Assurer le pilotage et le portage de la politique climat-air-énergie 5.1.3 Former et mobiliser les élus et les services sur les thématiques Climat Air Énergie 6.1.2 Renforcer la coopération au sein de l'intercommunalité 			
Pilotage de l'action	- Communauté de communes de Puisaye-Forterre : mission Développement durable, service Patrimoine et moyens (6.3.4), et plus globalement tous les services de la collectivité			
Les partenaires	- ADEME ; DDT ; DREAL ; Conseils départementaux ; Région BFC			

Budget prévisionnel		Financements possible
6.3.1	9 000 €	
6.3.2	A déterminer	ADEME (COTEC) / LEADED / CNEDT
6.3.3	A déterminer	ADEME (COTEC) / LEADER / CNFPT
Estimation ETP	0.5 ETP	

Les indicateurs								
Indicateurs de suivi :	État initial :	Indicateurs carbone :						
 Nombre d'actions réalisées à destination des élus Nombre d'actions réalisées à destination des agents Nombre de participants élus et agents à ces actions Consommation annuelle d'énergie des véhicules (VL) et de la collectivité Part des déplacements alternatifs à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail des agents de la collectivité (%) Nombre de véhicules alternatifs au thermique au sein de la flotte de la collectivité 	 - 1 intervention en Conseil des maires en 2019 sur le PCAET et sur Rezo Pouce - 1 réunion COPIL Climat Air Énergie en 2019 - 1 réunion COTECH Climat Air Énergie en 2019 Objectifs quantitatifs et qualitatifs : - Réaliser le PDE de la collectivité - Réaliser au moins 3 actions pour les élus - Réaliser au moins 3 actions pour les agents - Organiser au moins 3 COPIL Climat Air Énergie - Organiser au moins 2 COTECH Climat Air Énergie - Élaborer une charte d'engagement et la diffuser auprès des structures 							

	En cours	2020	2021	2022	2023	2024	2025
6.3.1							
6.3.2							
6.3.3							





Le dispositif de suivi et d'évaluation du programme Climat Air Énergie

1 Les comités et instances de mise en œuvre du plan climat, réunis 1 à 2 fois par an pour réaliser le bilan annuel du PCAET

1.1 Une équipe projet

Afin de suivre les différentes étapes du PCAET et de convenir de l'organisation à mener tout au long des démarches du PCAET, une équipe projet a été constituée, qui est composée de :

- 2 élus référents : le Vice-Président à l'Environnement, Développement durable et Circuits de proximité de la CCPF, et le Vice-Président Aménagement du territoire, Mobilité et Déchets.
- 7 agents de la CCPF : la Directrice Générale des Services (DGS), le Directeur du pôle « Aménagement du territoire et développement local », la Chargée de projets Développement durable, l'Animatrice Climat Air Énergie, le Chargé de mission Énergies renouvelables et la Chargée de mission Urbanisme.

1.2 Un comité de pilotage Climat Air Énergie

Ce comité est composé du Président, des Vice-Présidents et d'élus communautaires issus de chaque commission (finances, développement économique, tourisme, petite enfance, urbanisme-habitat, jeunesse et sports, développement durable-transition énergétique, santé, patrimoine-travaux, culture-école de musique, agriculture, voirie, circuits de proximité, filière bois, ressources humaines) de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre.

Son rôle : suivi et évaluation du PCAET.

Le bilan annuel du PCAET portera sur les éléments suivants :

- L'évaluation globale des grands indicateurs du territoire au regard des objectifs visés par le PCAET,
- L'état d'avancement de chacune des actions, et le respect des délais envisagés,
- Le cas échéant, la précision et l'actualisation des actions et des conditions de portage et de leur pilotage,
- Les mesures prises en matière de concertation et/ou de communication sur le contenu, le déroulement et les résultats des actions.

Le comité de pilotage est réuni 1 à 2 fois par an pour réaliser le bilan du PCAET.

1.3 Un comité technique Climat Air Énergie

Ce comité est composé de la Directrice Générale des Services de la collectivité, des directeurs des 4 pôles, des chefs de services des différents pôles et des agents en lien direct avec la thématique de la transition énergétique.

Son rôle : Il assure le suivi de l'avancement et la pérennité de la démarche Climat Air Energie.

Le comité technique est réuni au minimum 1 fois par an.

1.4 Un comité élargi « Objectifs Puisaye-Forterre 2030 »

Ce comité est ouvert à tous les volontaires du territoire : professionnels, partenaires, associations, citoyens, élus, agents des collectivités du territoire.

Son rôle : Il s'agit de l'instance d'expression des acteurs parties prenantes de la démarche Climat Air Énergie sur le territoire. C'est une instance de partage du PCAET.

Le comité élargi est réuni au moins 1 fois par an pour la mise en œuvre opérationnelle de certaines actions.





2 Pour chaque action, au moins un indicateur de suivi

Pour faciliter l'évaluation des actions du PCAET, le document précise, pour chacune des actions, un ou plusieurs indicateur(s) de suivi, permettant de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs visés.

Ces indicateurs figurent dans les fiches actions et seront analysés régulièrement (chaque année), en amont de la réunion du comité de pilotage dédiée au bilan annuel du PCAET. Pour chacune des actions, il est également écrit, lorsque cela est possible, des objectifs qualitatifs ou quantitatifs.

Les indicateurs recommandés dans le cadre de l'évaluation environnementale seront également analysés dans le cadre du bilan annuel du PCAET.

3 Cit'ergie, système de suivi et de certification du PCAET

Cit'ergie est un outil de suivi et d'évaluation du PCAET déployé au niveau européen et animé en France par l'ADEME. En 2017, la Communauté de communes s'est engagée de façon concomitante dans le processus de labellisation Cit'ergie qui se focalise sur la prise en compte des questions air, énergie, climat dans le fonctionnement et les compétences de la collectivité, en vue de faire reconnaître à l'échelle européenne et nationale son action. Le processus Cit'ergie a l'avantage d'apporter une méthodologie de conduite de projet rigoureuse impliquant de nombreux acteurs (élus, services, partenaires institutionnels, acteurs socio-économiques locaux) avec l'appui d'un conseiller extérieur. Cit'ergie structure la réalisation d'un PCAET. Elle permet d'identifier les objectifs à atteindre, de structurer un programme d'actions, d'en suivre la mise en œuvre et de l'évaluer. La collectivité a obtenu la labellisation niveau Cap Cit'ergie le 26 juin 2019.

La Communauté de communes de Puisaye-Forterre a décidé de s'engager dans une démarche de labellisation Cit'ergie dans un double objectif :

- Faire reconnaître au niveau national et européen la qualité de sa politique et de ses actions en matière de climat, d'air et d'énergie à l'échelle de son territoire et au regard de ses compétences,
- S'engager dans un processus d'amélioration continue (le label est remis en jeu tous les 4 ans).

La collectivité est évaluée sur la base de ses compétences propres dans 6 domaines impactant les consommations d'énergie, les émissions de CO2 et la qualité de l'air :

- La planification territoriale,
- Le patrimoine de la collectivité,
- L'approvisionnement énergie, eau et assainissement,
- La mobilité,
- L'organisation interne,
- La coopération et la communication.

Dans le cadre de cette démarche, la CCPF a décidé de réaliser un programme d'actions commun PCAET/Cit'ergie : le programme d'actions Climat Air Énergie de la collectivité. La labellisation niveau cap Cit'ergie le 26 juin 2019 l'engage à recruter un conseiller Cit'ergie pour l'accompagner dans cette démarche durant les quatre prochaines années. Celui-ci l'accompagnera pour les visites annuelles de suivi, lui permettant de faire un état des lieux des actions réalisées. Le conseiller Cit'ergie l'accompagnera également pour la labellisation niveau Cit'ergie auprès de la Commission nationale du label.